La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
vendredi 9 mai 1997
113e année No 196
64 pages, 4 cahiers
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.
60¢ TAXES EN SUS

VU
Nikon®
LA HAUTE TECHNOLOGIE POUR VOS LUNETTES
7050, rue Jean-Talon (près des Galeries d'Anjou)
352-1010

Économie Le trafic augmente aux aéroports de Montréal
page C1



Cyberpresse

PC ou TV: lequel bouffera l'autre?
page C16



Réjean Tremblay
AU GRAND PRIX DE MONACO

La météo... et l'état de santé de Villeneuve
page S5

Hockey

0

3

page S3

CANNES 50eme

Jacques Parizeau nie tout

Après l'avoir châtié la veille, les souverainistes se ravisent

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Au lendemain de la tempête provoquée par la publication d'extraits de son livre à paraître prochainement, Jacques Parizeau nie formellement avoir eu l'intention de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance dans les jours suivants un OUI au référendum. Du coup ses alliés souverainistes, qui l'avaient répudié la veille, ont subitement senti le besoin de serrer les rangs.

Hier, par la voie d'un communiqué, M. Parizeau s'en est pris au quotidien de Québec *Le Soleil*, qualifiant de mensonge l'affirmation qu'il aurait proclamé la souveraineté dans les jours qui auraient suivi un référendum. « Je défie quiconque de trouver dans les pages du livre *Pour un Québec souverain* une phrase indiquant que j'aurais agi ainsi. »

Hier, à l'Assemblée nationale, devant les manchettes où, à l'unisson les souverainistes désavouaient l'ex-premier ministre, Lucien Bouchard a senti le besoin de venir à la rescousse de son prédécesseur, soulignant qu'il s'agissait d'un coup dur pour l'option, « d'un moment difficile pour le mouvement souverainiste ».

« M. Parizeau a été au centre de la vie politique québécoise pendant 30, 35 ans. Il y en a peu d'entre nous qui avons des états de service aussi longs, aussi irréprochables au point de vue de l'intégrité personnelle et publique », a dit M. Bouchard.

Se disant « consterné » des « interprétations » faites du texte de M. Parizeau — une lecture qu'il avait

Voir **JACQUES PARIZEAU** *en A2*

■ **Ce que Parizeau a écrit et ce qu'il dit, page B1**



PHOTO AP

Le chanteur américain Michael Jackson salue la foule du balcon de sa suite à l'hôtel Carlton, à Cannes. Jackson, le visage dissimulé par un masque chirurgical, présentait hier soir un vidéoclip de 40 minutes au 50e Festival de Cannes.

Michael plein écran !

NATHALIE PETROWSKI
envoyée spéciale, CANNES

Aperçu à l'aéroport de Nice, puis dans un hôtel de la Croisette, puis sur un yacht voguant sur la Méditerranée, aperçu ou imaginé partout où il n'était pas, Michael Jackson s'est enfin matérialisé hier soir au Festival.

À minuit et des poussières, il est apparu en chair, en os, en paillettes et en gardes du corps, mais sans tente à oxygène, au pied de l'escalier du Palais. But de l'opération: la présentation de son tout nouveau clip-fleuve de 40 minutes *Ghosts*, d'après un scénario de Stephen King et une mise en scène de Stan Winston, le père des dinosaures de *Jurassik Park*, des monstres de *Terminator* et des maquillages apeurants d'*Interview with the Vampire*.

La police française s'attendait à une émeute, à une ruée infernale ou à la révolution aux marches du Palais. C'était oublier un facteur déterminant: l'heure tardive. À minuit et des poussières, le Cannois moyen ou son ado n'ont pas forcément envie de faire le pied de grue en hurlant MI-CHAEL!!! à tout vent.

Voir **MICHAEL** *en A2*

Hommage à Jean Gascon



PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse*

Tapis rouge, hôtesses et trompettes accueillaient ministres, artistes et familles des fondateurs lors de la réouverture du Théâtre du Nouveau Monde, hier soir. Parmi les nombreux invités, la comédienne Geneviève Bujold, que l'on voit ici en compagnie de Benoît Brière et Lorraine Pintal, directrice générale du TNM, a été la surprise de la soirée: « On m'a fait un grand plaisir en m'invitant, a-t-elle confié à *La Presse*. Je garde un précieux souvenir de la dernière pièce que j'ai jouée au TNM en 1974. Il s'agissait d'*Eux* que j'interprétais en compagnie de Jacques Godin. Je veux garder le contact avec le théâtre d'ici et avec mes racines. » Mme Bujold a par la suite rendu hommage à Jean Gascon après la présentation de la pièce *La vie est un songe*.

Nos informations, page A6

Claire Lamarche animera le débat des chefs

SUZANNE COLPRON

Radio-Canada avait soumis le nom de Denise Bombardier. Télé-Métropole lui préférait Claire Lamarche. Incapables de s'entendre, les télédiffuseurs ont jeté hier les deux noms dans un chapeau.

Résultat: le nom de Claire Lamarche est sorti.

C'est donc Mme Lamarche qui agira à titre de modératrice, mardi soir, au débat des chefs, diffusé sur les ondes de la SRC et de TVA.

Elle sera entourée des journalistes Jean-François Lépine, de Radio-Canada, et de Normand Rhéaume, de Télé-Métropole. Gilles Gougeon, l'animateur de *La Facture*, se chargera de la période de questions avec l'auditoire.

Voir **CLAIRE LAMARCHE** *en A2*

Guy Pepin claque la porte de la magistrature

YVES BOISVERT

Guy Pepin, un des avocats les plus respectés au Québec, claque la porte du Conseil de la magistrature du Québec pour pouvoir dénoncer en toute liberté l'attitude du ministre Paul Bégin à l'endroit des juges.

Dans une lettre cinglante adressée à M. Bégin et dont *La Presse* a obtenu copie, l'avocat de 38 ans d'expérience accuse le ministre de la Justice du Québec de malhonnêteté, de démagogie et d'hypocrisie à l'endroit des juges de nomination provinciale.

Le ministre s'emploie à mal faire paraître les juges et saisit chaque occasion de se faire du capital politique sur leur dos, dit en substance Me Pepin.

L'ancien bâtonnier rappelle au ministre qu'en marge de l'affaire Bienvenue, il déclarait que les juges devaient être bien formés avant d'être nommés et tout au long des quelque 25 ans qu'ils sont appelés à siéger. M. Bégin a déclaré à des journalistes à d'autres occasions vouloir « brasser la cage » des juges.

Le même homme recommande une coupe de 27 % du budget de formation des juges (qui était de 1,1 million annuellement), déplore Me Pepin.

Il estime que le ministre ravale les juges au rang de fonctionnaires.

Voir **GUY PEPIN** *en A2*

Élections 97

■ **Chrétien se félicite du plan B**

■ **Charest va-t-il aux bleuets sans « videux »?**

■ **Le déficit préoccupe autant les Québécois que le chômage**

pages B1, B4 et B5

■ **Le père Ambroise Lafortune meurt à 79 ans, *à lire en page A3***

967 JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- automobile	C11 à C13	- télé-horaire	B7	Êtes-vous observateur?	B14
- index	B14	- affaires	C2	- télévision	B7	Horoscope	B15
- immobilier	B14, C9	Arts et spectacles	B6 à B12	Bandes dessinées	C9	Informatique	C16
- marchandises	C10	- Festival de Cannes	B6	Bridge	C13	Loteries	A2 et A4
- emplois	C10 et C11	- horaires-spectacles	B10	Décès	C14	Monde	B13
				Économie	C1 à C8	Mots croisés	C11 et S12
						Mot mystère	C12
						Politique	B1, B4 et B5
						Tabloïd Sports	
						- Réjean Tremblay	S5

ÉDITORIAL
L'hypocrisie
- Claudette Tougas
page B2

MÉTÉO
Averses
Max. 16, min. 5
Cahier Sports, page 16

6 21924 99765 1

le lait présente
LE FESTIVAL DE LA SANTÉ
DIMANCHE 18 MAI 1997
sports experts
Inscrivez-vous du 14 au 17 mai au métro Berri-UQAM
Patin à roues alignées • Vélo • Marche • Course
Bénévoles demandé(e)s INFORMATION : (514) 879-1027
TVA · CTE · Montréal c'est toi ma ville! · Métropole · CKAC 730 · La Presse · Québec :: · Xerox

Suites de la une

Claire Lamarche animera le débat des chefs

CLAIRE LAMARCHE / *Suite de la page A1*

On sait déjà que la rencontre s'amorcera avec un mot d'ouverture des candidats, d'une durée de 1 m 45. Le débat qui suivra s'articulera autour de cinq grands thèmes parmi lesquels se retrouvent l'emploi, l'avenir des programmes sociaux, l'unité canadienne, le défi du XXIe siècle, l'économie, la justice et le rôle des gouvernements.

Preston Manning, chef du Parti réformiste, ne participera pas aux périodes de débats comme telles parce qu'il ne parle pas français. Mais il aura droit à un exposé supplémentaire, suivi d'une courte réplique des autres chefs.

Au terme de chacun des cinq débats, les membres de l'auditoire pourront intervenir et poser des questions aux chefs des formations politiques. Enfin, les candidats auront 1 m 45 pour présenter le mot de la fin.

En tout, 100 personnes recrutées par Opinion Search, une compagnie de recherche d'Ottawa, assisteront aux débats; 50 au débat français et autant au débat anglais.

Lundi soir, c'est Ann Medina qui a été choisie pour modérer le débat anglais. Elle sera entourée des journalistes Peter Kent (Global), Craig Oliver (CTV) et Jason Moscovitz (CBC). Deux autres journalistes dont on ignore encore les noms animeront la période de questions réservée au public.

Les débats, d'une durée de deux heures et demie, seront diffusés sans interruption publicitaire. Le débat anglais débutera à 20 h 30 et le débat français, à 20 h.

La SRC retransmettra en traduction simultanée le débat anglais, lundi, sur les ondes de RDI, et la CBC fera de même, le lendemain, pour le débat français sur les ondes de NewsWorld.

Jacques Parizeau nie tout

JACQUES PARIZEAU / *Suite de la page A1*

cautionnée la veille —, M. Bouchard a convenu « qu'elles trouvent évidemment un certain fondement dans la rédaction certainement malhabile ». M. Bouchard a aussi parler « d'imprudence de langage » de la part de son prédécesseur.

Par la publication de son communiqué, M. Parizeau s'est aussi réhabilité aux yeux du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe qui, la veille, affirmait qu'il ne pourrait plus partager la même tribune avec l'ex-premier ministre. « J'ai demandé des explications à M. Parizeau. Elles sont venues. » M. Duceppe a ajouté: « M. Parizeau confirme ce que je disais hier, à savoir qu'il n'a jamais été question de cela. C'est tout à fait satisfaisant. » Le candidat bloquiste Yves Duhaime, pour qui la veille M. Parizeau n'était plus le bienvenu dans son comté, entend maintenant réitéré l'invitation. « Jacques Parizeau peut venir dans mon comté », a-t-il dit. Mais il estime que l'ex-premier ministre aurait simplifié la vie de tout le monde s'il n'avait pas attendu 36 heures pour réagir.

À ce sujet, M. Parizeau, qui arborait une ecchymose au visage, a déclaré hier soir à la télévision qu'il avait fait un séjour à l'hôpital.

M. Parizeau, dans son communiqué, rappelle avoir d'abord tenu son engagement de lancer le référendum un an après son élection. Il ajoute qu'il s'était engagé formellement à faire une offre de partenariat, avant de « proclamer » la souveraineté — un mécanisme prévu par le projet de loi sur l'avenir du Québec et par l'entente conclue avec le Bloc et l'Action démocratique le 12 juin 1995. Deux voies étaient envisagées au lendemain d'un OUI: une motion ou l'adoption d'une loi. Dans les deux cas, le gouvernement reprenait le texte du projet de loi, soutient M. Parizeau.

En outre, une déclaration unilatérale se trouvait même prévue dans le processus mis de l'avant par le gouvernement — elle aurait pu survenir en cas d'échec des négociations sur le partenariat, note M. Parizeau.

À l'Assemblée nationale, Daniel Johnson repoussait ces explications, s'en remettant aux extraits du livre de M. Parizeau. « Tout le monde sait que Jacques Parizeau, pendant 30 ans, a toujours tenu la même ligne: le partenariat, il ne croit pas à cela », a répliqué Daniel Johnson, ajoutant: « Dès un vote pour le OUI, dans l'euphorie de cette victoire, il n'y aurait rien eu pour empêcher une déclaration unilatérale. »

Pour M. Johnson, « Parizeau est passé aux aveux » dans son livre où il souligne que la France « ne peut reconnaître qu'un pays. Elle ne reconnaît pas une intention. » Selon M. Johnson, cette stratégie cachée avait même trouvé écho dans un point de presse du chef du Bloc. En campagne référendaire, en effet, M. Bouchard avait laissé tomber que les négociations avec le reste du Canada suivraient la déclaration de souveraineté. Pour M. Bouchard il s'agissait d'un lapsus, rapidement corrigé.

À maintes reprises, M. Johnson a demandé à M. Bouchard s'il aurait voté OUI s'il avait connu les intentions de Jacques Parizeau.

Comme Jacques Parizeau, dans sa mise au point, M. Bouchard a souligné qu'il ne saurait y avoir de preuve plus formelle des intentions du gouvernement à l'époque que la proposition faite par le chef de cabinet, Jean Royer, au stratège du camp du NON, John Parisella, lors d'une rencontre privée à l'Intercontinental, à la toute veille du vote référendaire. Au cours de cette rencontre, M. Royer avait exploré avec M. Parisella la possibilité qu'un projet de loi, ou une motion, soit déposé à l'Assemblée nationale au lendemain d'un OUI. « Il est ressorti de cette rencontre qu'il n'y avait aucune chance d'appui pour la loi, mais qu'il pourrait y avoir un appui partiel pour la motion », rappelle M. Parizeau.

Pour Daniel Johnson, cette rencontre était « une manoeuvre de diversion, guéguerre et tactique de fin de campagne ». Pour lui, « c'est un mensonge pur et simple », ajoutant: « On n'a pas eu de discussion au Parti libéral sur les lendemains du référendum avec une motion du gouvernement. »

Michael plein écran !

MICHAEL / *Suite de la page A1*

Résultat: Michael a eu droit à une foule presque calme. Pas de fans piétinés, pas d'évanouissements, pas d'ambulance, à peine quelques bousculades ici et là.

Dans la grande salle du Palais, par contre, les invités en tenue de soirée n'ont pas pu s'empêcher de sauter à pieds joints sur les sièges pour voir le célèbre spectateur de la rangée du milieu.

Au dire d'un témoin, la foule était nettement plus enthousiaste et tapageuse qu'elle ne l'avait été pour Madonna il y a deux ans.

Les lumières éteintes, les regards ont quitté un Michael à visage vaguement humain pour un Michael plein écran qui, manifestement, voulait leur en mettre plein la vue.

Que dire de ce clip si ce n'est qu'il était long: 40 minutes passées dans un château hanté habité par le prince du pop et pris d'assaut par les habitants d'une ville du nom de Normale. Lesquels habitants exigeaient évidemment son expulsion.

Si vous avez vu les images des citoyens du village de Saint-Nicolas, en procession devant le repaire des Hells, dites-vous que c'est le même scénario et les mêmes demandes. Va te faire voir ailleurs, Michael, lui disent-ils en substance.

Le plus enragé du lot est le maire de la ville, une sorte de Benoît Brière quinquagénaire qui traite Michael de détraqué, de malade, de *freak;* pas de pédophile, mais c'est tout comme. Pour dompter le maire, Michael décide de lui faire peur et appelle une cohorte de fantômes et de démons pour une petite chorégraphie d'épouvante.

Comme le maire ne bronche pas, Jackson se transforme en monstre vociférant, devient un squelette à claquettes dansant et finit dans un tas de poussière, avant bien entendu de renaître de ses cendres encore plus grand.

La seule trouvaille de ce clip qui ressemble à tous les autres, mais en plus long, avec les mêmes chorégraphies, le même *moonwalk* et le même rythme lancinant, c'est le personnage du maire. Nous découvrirons en effet au générique qu'il était interprété par nul autre que Jackson lui-même. Jamais maquillage ne fut plus efficace et plus confondant.

Pour le reste, il n'y a pas grand-chose à dire, Michael Jackson ayant plus de talent pour la chirurgie plastique que pour le renouvellement de la musique populaire.

Quarante minutes et plusieurs millions plus tard, Michael s'est à nouveau envolé en poussière au pied des marches du Palais. Les photographes étaient maintenant plus nombreux que les fans. Le passage de Michael Jackson sur la Croisette aura été court, mais payant. Lorsque tout est redevenu calme, j'ai demandé à un agent de sécurité si l'événement Jackson n'était pas dans les faits une répétition pour l'événement Chirac, dimanche. Le garde a haussé les épaules en déclarant que le président de la République ne faisait plus courir personne, sinon les gendarmes.

Guy Pepin claque la porte de la magistrature

GUY PEPIN / *Suite de la page A1*

Or, les juges forment un pouvoir indépendant de l'exécutif. Et c'est pour cela que le gouvernement du Québec a accepté dans les années 1980, plutôt de « négocier » le traitement des juges, de mettre sur pied une commission indépendante tous les trois ans afin de faire des recommandations au gouvernement.

Malgré les recommandations de hausse de traitement, le salaire des juges de nomination provinciale est gelé au Québec depuis huit ans (113 500 $, versus 155 800 $ au fédéral). « Bien sûr, les juges ne sont pas à plaindre avec un (tel) salaire et, à ma connaissance, ils ne s'en plaignent pas. Ce dont ils se plaignent, c'est l'attitude hypocrite et malhonnête de les faire systématiue de mal paraître en public d'une façon démagogique qui ne convient pas à leurs fonctions. » Le juriste rappelle que 15 postes de juge ne sont pas comblés, ce qui permet d'économiser deux millions par année.

Les juges n'ont pas connu de hausse de salaire depuis 1989 — même pas les maigres augmentations consenties aux employés de l'État depuis. Un gel est acceptable à leurs yeux, d'ailleurs, de dire Me Pepin. Mais leur demander une baisse de revenus de 6 % comme aux fonctionnaires, en laissant entendre qu'ils n'ont pas fait leur part, voilà qui dépasse les bornes de l'honnêteté, estime l'avocat, qui croit que le ministre devrait défendre publiquement l'importance de l'institution.

Me Pepin siégeait depuis cinq ans au Conseil de la magistrature, chargé de juger les juges ayant commis des accrocs déontologiques, mais aussi de veiller à leur formation. Le Conseil compte 14 membres: dix juges, deux représentants du public nommés par le ministre de la Justice et deux avocats nommés également par le ministre sur recommandation du Barreau.

« Ça aurait été plus facile de m'en aller tranquillement au bureau sans rien dire, mais ces choses-là doivent être dites; les relations entre l'exécutif et le judiciaire se sont sérieusement dégradées et paraissent empreintes de mesquinerie », a dit Me Pepin en réponse à *La Presse* hier.

Selon nos informations, Me Pepin se fait l'écho d'un vaste consensus chez les juges. L'esprit de décision du ministre, qui avait permis de régler plusieurs dossiers (dont le fameux équipement informatique des juges), avait été apprécié au début de son mandat. La lune de miel est maintenant terminée. Les juges sont tenus à la réserve et à la modération dans leurs commentaires publics.

Au cabinet du ministre, on déclare que les compressions ne sont pas faites de gaieté de coeur et que les discussions se poursuivent « intensivement », et jusqu'au 1er juillet, pour parvenir à une entente.

Le bâtonnier du Québec, Claude Masse, déclarait hier qu'il approuve les motifs de Me Pepin, louant son courage pour avoir soulevé des questions « fondamentales et graves de conséquences pour l'avenir de la justice au Québec.

Pour FAIRE LE POINT *sur l'actualité*
lisez le cahier
Plus
chaque samedi dans
La Presse

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par:
La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00195 Code du jour **19-5**

Vendredi, 9 mai 1997

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **342**
à quatre chiffres : **1135**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ À Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h;
■ À Sherbrooke: Sûreté du Québec, mail central du Carrefour de l'Estrie, 3050, boul. Portland, de 10 h 30 à 16 h et de 17 h à 20 h 30. Objectif: 500 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



L'anarchie au *Jour*

■ Si le Parti québécois ne parvenait pas à assurer la saine gestion du quotidien *Le Jour*, comment pouvait-il aspirer à diriger la province? Dans *René Lévesque héros malgré lui*, le deuxième tome de la biographie du chef péquiste, publiée chez Boréal, Pierre Godin consacre quelques pages à l'histoire cauchemardesque de ce journal. Pour Jacques Parizeau, Yves Michaud et René Lévesque, il s'agissait de trouver le moyen de fermer *Le Jour* sans créer une apocalypse qui se retournerait contre le PQ. Demain dans le cahier Plus de *La Presse*, un extrait racontant la vie de cette commune anarchique.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

L'affaire Jacques Parizeau influencera-t-elle votre vote le 2 juin?

Êtes-vous d'accord avec le premier ministre Chrétien qui veut affecter les surplus budgétaires du gouvernement aux programmes sociaux avant de décréter une baisse des impôts?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 59 %
Non: 41 %

Reportage publicitaire

Besoin de vacances...?
Semaine nationale du tourisme du 4 au 10 mai 1997

Ne manquez pas ce cahier spécial demain dans La Presse

2500830 - 503

La Presse

Le mot du jour

paparazzi

■ Ce mot est le pluriel italien de *paparazzo*. Le Nouveau Petit Robert suggère de franciser ce mot. Ainsi, on écrirait *paparazzi* au singulier et *paparazzis* au pluriel. Cette recommandation est pleine de bon sens.

— *Les paparazzis ont hanté la vie de Brigitte Bardot.*

L'OLF favorise d'ailleurs la francisation des mots italiens.

— *Des spaghettis, des graffitis, etc.*

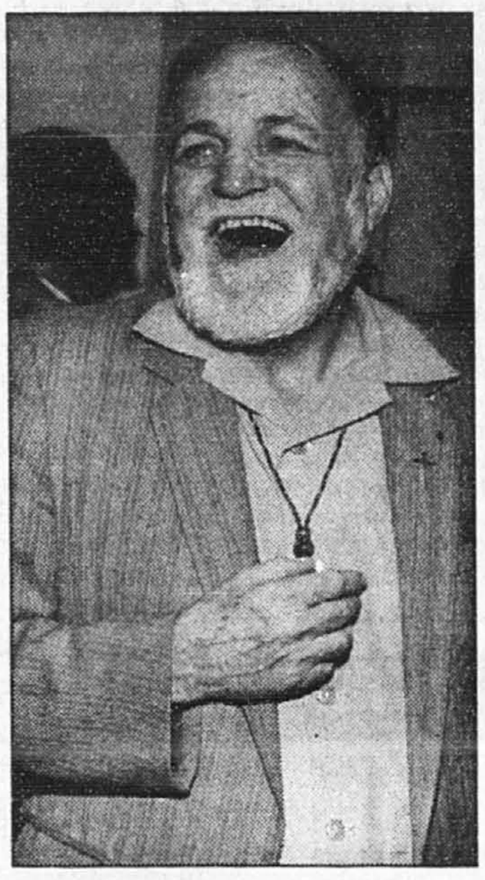
Paul Roux

Le plus grand choix de valises
Le Fil de Cuir
Centre de valises
Samsonite, Zero Halliburton, French, Boyt, Hartmann, Andiamo, Lark, Delsey, etc.
Centre de vente et de réparations autorisé
550, rue Sherbrooke Ouest ■ 849-0136

Le père Ambroise meurt à l'âge de 79 ans

LUCIE CÔTÉ et MARIE-CLAUDE GIRARD

Curieux, jovial, cultivé, le père Ambroise, mort hier à Montréal à l'âge de 79 ans, laisse le souvenir d'un grand communicateur, d'un homme curieux et jovial, d'un ami fidèle.



Le père Ambroise avait la passion des voyages et des amis dans le monde entier.

Il avait été victime d'un troisième arrêt cardiaque l'an dernier. Toutefois, on ne connaît pas encore la cause de son décès.

Né Ambroise Lafortune, le 5 décembre 1917 à Montréal, il était le cinquième d'une famille de 11 enfants. Son père, Napoléon Lafortune, était journaliste et l'un des fondateurs du quotidien *Le Devoir*.

Le jeune Ambroise se destine très tôt à la prêtrise. À 22 ans, il entre au séminaire des jésuites pour étudier la théologie. Mais il se voit refuser les ordres pour des raisons de santé. Il sera néanmoins ordonné prêtre le 6 mai 1945 à la Martinique, où il est devenu missionnaire.

Atteint de la malaria, Ambroise Lafortune rentre au pays en 1946 et devient aumônier des étudiants de l'Université de Montréal et aumônier-professeur à l'École des arts graphiques, puis prêtre d'une paroisse ouvrière. En 1953, ce professeur de théologie reconnu pour sa grande culture et son formidable talent d'improvisateur parcourra l'Amérique du Sud avant de faire ses débuts à la télévision l'année suivante.

« Ambroise, c'était un communicateur extraordinaire », commente son ami intime, le comédien Pierre Valcour, le Guillaume de *La Famille Plouffe*. Il a été des débuts de la télévision avec André Laurendeau, à l'émission *Pays et Merveilles*, en 1954. Toute une série d'émissions — dont *Les Voyages du père Ambroise* — a suivi, dans lesquelles il a fait connaître le monde, rappelle celui qui visitait le père Ambroise tous les jours et l'a vu la veille encore de sa mort.

« Il n'allait pas bien, il avait du mal à respirer, son pouls diminuait. Il faut dire que l'an dernier, il avait subi deux crises cardiaques coup sur coup. Il se sentait malheureux. Il avait hâte de guérir », confie Pierre Valcour, qui a connu le père Ambroise alors qu'il n'était encore qu'un jeune scout.

« Le père Ambroise a été de tous les mouvements de jeunesse depuis les années trente. Il a été des tout débuts du scoutisme », souligne le comédien qui a aussi tourné avec le père Ambroise le film *Si le Québec m'était conté*.

« Ce film, dont le père Ambroise faisait la narration, a été présenté partout dans le monde, en Europe et en Afrique surtout. Il a été vu par au moins un million de personnes », assure Pierre Valcour, qui considérait le père Ambroise comme un membre de sa famille.

« J'ai huit enfants et dix petits-enfants et le père Ambroise venait fêter Noël et Pâques avec nous.

« Il avait complètement quitté la vie publique il y a quatre ou cinq ans. Il était assez malade depuis ce temps. C'était un homme qui avait énormément d'amis partout dans le monde. À chaque Noël, il écrivait 300 cartes à ses plus proches amis. Ça, c'est sans compter les téléspectateurs qui lui écrivaient. »

L'abbé André Lamoureux, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, sur le Plateau Mont-Royal, trace lui aussi un portrait chaleureux d'Ambroise Lafortune.

« Il avait la passion de l'émerveillement et de la curiosité. C'était quelqu'un qu'on écoutait. J'étais fasciné par ses histoires. Il avait toujours plein de choses à raconter. C'était un tel conteur. Il faisait rêver et voyager. Il ouvrait l'esprit des gens. Il allait toucher le coeur de chaque personne », résume-t-il.

« Je l'ai d'abord connu quand il faisait ses émissions de télévision. J'étais alors étudiant au collège. Dans mes premiers souvenirs, il se confond avec les premières émissions de télévision que j'ai pu voir. Il était extrêmement animé quand il faisait ses émissions pour enfants. Il leur faisait faire pratiquement n'importe quoi. Il les faisait se lever, s'asseoir, faire des gestes », se rappelle avec plaisir André Lamoureux.

Devenu responsable des communications à l'évêché, il a connu davantage le père Ambroise. Et lorsqu'est venu le temps de la retraite, le père Ambroise a songé un temps à aller habiter au presbytère de l'abbé Lamoureux.

« On avait regardé ça ensemble. Si j'avais pu le recevoir, j'aurais été sûr de ne jamais m'ennuyer. Mais sa santé était déjà menacée et il avait besoin d'être plus entouré, d'être près d'une infirmerie. Il est donc allé vivre à la résidence Ignace-Bourget. »

Toujours actif, le père Ambroise s'est également occupé des oeuvres du cardinal Léger, à titre de membre du conseil d'administration. « Il était un héraut pour le cardinal. Il avait une façon toujours intéressante de parler de ses oeuvres. »

Gérard Pelletier, ex-journaliste et diplomate, se rappelle avec émotion son ami intime : « C'était un personnage unique qui avait un sens de l'amitié très profond, un sens de l'humour remarquable, un enthousiasme jamais épuisé. Il avait une originalité de caractère qu'on rencontre rarement. C'était aussi un militant chrétien authentique. »

Lise Bergevin, directrice générale de Leméac Éditeur, où il a publié une dizaine de ses 40 ouvrages, romans, contes ou mémoires, s'attriste de la perte d'un très vieil ami de la maison et d'un grand Québécois. « Il a beaucoup aidé à ouvrir les esprits au Québec, malgré une attitude parfois controversée. Il n'a jamais gardé d'amertume envers qui que ce soit. Il était fondamentalement bon. »

Louis-Martin Tard, qui a écrit les textes de l'émission de radio *Chez Miville* pendant 12 ans, raconte qu'il a retrouvé récemment des émissions auxquelles le père Ambroise avait participé (il y donnait *Le mot du père Ambroise*). Pierre Valcour était d'ailleurs allé cette semaine lui faire entendre les vieux enregistrements. « Il était très malade et par moments un peu confus. Quand on lui faisait écouter ces émissions, les mots lui revenaient », souligne M. Tard, très ému. Il se rappelle lorsqu'il disait la messe pour ses amis, un avantage que lui procurait son statut de prêtre missionnaire. « Lorsqu'il disait le bénédicité, il ajoutait : « Et donnez du pain et de l'esprit à ceux qui n'en n'ont pas. »

Le Dr Louis Pronovost a connu le père Ambroise alors que tous deux étaient encore scouts, il y a 60 ans. Il perd un ami fidèle, un frère qui « a été présent à tous les moments importants, ceux de joie comme ceux de peine. Il était toujours disponible ». Il salue son intelligence, sa débrouillardise, son talent de communicateur.

La comédienne Marjolaine Hébert se souvient de la chaleur et de la bonne humeur du père Ambroise qui venait célébrer la messe dans le camp de vacances pour jeunes filles qui devait devenir le Théâtre de la Marjolaine.

« Sa mort me fait beaucoup de peine. Il était très malade, je crois ».

Janine Sutto était également chagrinée et savait que l'un des frères du père Ambroise était trisomique, comme sa propre fille.

« C'est un homme qui respectait la liberté. Jamais il ne jugeait les artistes. Il était particulièrement ouvert et généreux. ».

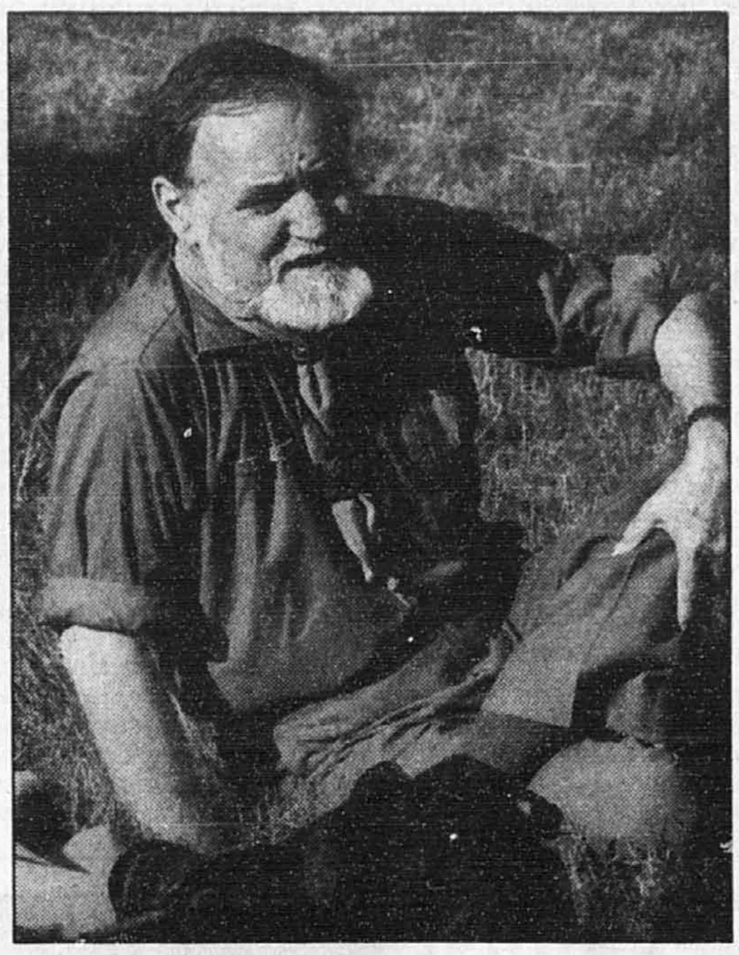
Janette Bertrand se souvient d'un voyage à la Martinique où elle avait côtoyé le père Ambroise.

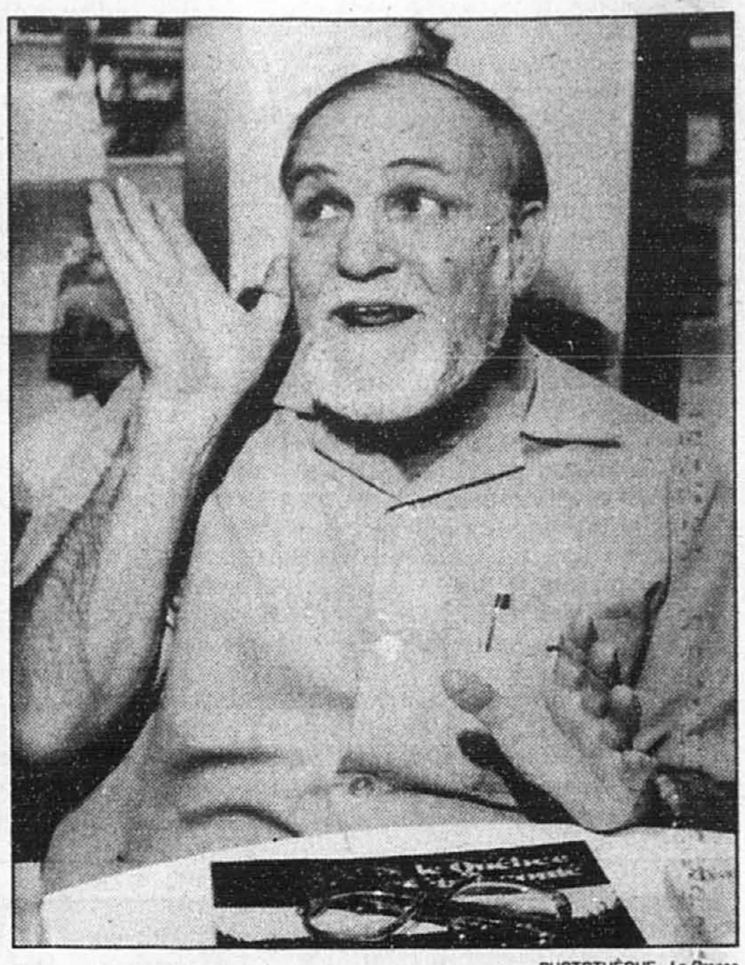
« C'était un conteur exceptionnel, un être dynamique et je crois qu'il était en pénitence à la Martinique parce qu'il ne correspondait pas aux normes de la prêtrise. Il était toujours... un peu à côté. Il n'agissait pas comme les autres prêtres. »

Jean-Louis Millette parle d'un homme simple, généreux avec qui il avait aimé travailler à la radio.

« C'était d'abord un homme de radio, un communicateur hors pair et un conteur fascinant qui aimait la vie. Il écrivait également des textes pour Radio-Canada, au début de la télévision. Je suis très peiné. »

Avec la collaboration de Jean Beaunoyer et de la Presse Canadienne





PHOTOTHÈQUE, *La Presse*

Ambroise Lafortune a marqué des générations entières de scouts. Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, il laisse notamment le souvenir d'un homme d'une grande culture qui n'a jamais perdu la faculté de s'émerveiller.



Le père Ambroise a participé pendant de nombreuses années à la célèbre émission *Chez Miville*. On le voit ici en compagnie de Jean Duceppe, qui présidait alors la campagne de recrutement de la Société Saint-Jean-Baptiste, Jean Mathieu, Miville Couture, Jean Morin, Raymond Lévesque, artiste invité de l'émission le jour de la photo, et Roger Lesourd.

La saison des Mamans
FÊTE DES MÈRES - 11 MAI
Un peu, beaucoup, passionnément maman !
Ça y est! Elle est finalement arrivée.
LA journée de l'année où c'est maman la reine.



PRIX DOUX !
chemise de nuit
24,95 ch.
Aussi offert chez VICTOIRE DELAGE
AILES
LES AILES DE LA MODE
MAIL CHAMPLAIN 672-4537 CARREFOUR LAVAL 682-4537

Des restrictions rétroactives sur la construction des « bunkers »

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les bandes de motards ne pourront plus faire de *bunker* dans les villes et les bars clandestins pourront être fermés sur-le-champ, avant que ne soient entamées des poursuites judiciaires.

Déposé hier à l'Assemblée nationale, le projet de loi 125 prévoit aussi un resserrement des contrôles pour la délivrance des permis de vente d'alcool et le commerce des explosifs. Ces mesures devraient être adoptées avant l'ajournement de l'Assemblée nationale, à la fin du mois de juin, prévoit le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.

Pas question toutefois de raser les *bunkers* de ces gangs. « L'époque où on jouait aux cowboys et rasait les bâtiments est révolue », affirme le ministre pour qui la loi sera à la fois « musclée et progressive ».

La mesure la plus inusitée permettra aux villes de modifier leur règlement sur la construction pour interdire certains ouvrages précis ou même l'utilisation de certains matériaux. On pourrait proscrire par exemple l'érection de clôtures de 12 pieds de haut, de miradors, la mise en place de vitrines antiballes, explique le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel.

Ces dispositions auront un effet rétroactif. Une ville pourra donc exiger qu'un édifice existant soit rendu conforme aux normes. Un délai minimal de six mois devra être accordé au propriétaire, mais s'il refuse d'obtempérer, la municipalité pourra faire réaliser les travaux et lui envoyer la facture.

Des dispositions rétroactives sont peu courantes, mais elles ont été testées pour l'affichage, ont noté les légistes des Affaires municipales. Souvent, les motards achètent des maisons dans les quartiers résidentiels pour les transformer progressivement en véritables casemates. Se contenter d'interdire la construction de tels édifices serait un exercice vain.

Autre nouveau pouvoir confié aux villes : elles pourront fermer immédiatement un établissement si elles jugent que les activités qui s'y pratiquent sont contraires à la sécurité ou à la tranquillité publique. Si l'établissement a un permis, la Ville pourra en demander la révocation à la cour et en interdire immédiatement l'accès.

Même démarche si les activités — souvent la vente clandestine d'alcool — ne sont pas autorisées par un permis. La Ville pourra alors fermer l'endroit sans autre forme de procès, pour une période maximale de soixante jours, sans même entreprendre un recours judiciaire. La vente de matières explosives, une fois le projet de loi adopté, serait interdite à quiconque a déjà été reconnu coupable d'une offense criminelle dans les cinq années précédentes. Certaines infractions seront exclues — les menaces de mort, les voies de fait avec lésion et le trafic de stupéfiants.

Finalement, Québec veut rendre plus difficile l'obtention d'un permis d'alcool. La violence dans les établissements détenus par les motards hors la loi force un resserrement des contrôles.

La Régie des alcools, des courses et des jeux pourra intervenir plus rapidement, « agir maintenant et parler après », expliquait-on hier. Le titulaire du permis pourra se faire entendre, mais la Régie pourra au préalable fermer son établissement.

Québec s'assure aussi que la propriété des bars sera clairement établie. Les permis pourront être refusés à ceux qui ont commis des actes criminels dans les cinq années précédentes. Un préavis de dix jours sera donné, et la fermeture sera appliquée à la fin de ce délai si le propriétaire refuse de s'expliquer. Un établissement dont le permis a été révoqué ne pourra rouvrir dans les six mois suivants.

Un sympathisant des Hells retrouvé mort

Un homme proche des Death Riders, groupe de motards affilié aux Hells Angels, est mort après avoir été atteint d'un projectile à la tête, hier, dans une maison située au 5203, 47e Avenue, dans le quartier Laval-Ouest.

La police de Laval n'a pas dévoilé le nom de la victime, se contentant de dire qu'elle était née en 1964. Le locataire de cette maison est Mario Martin, né le 17 juillet 1964, très connu des policiers comme étant un « prospect » des Death Riders de Sainte-Thérèse.

Vers 15 h 30, le 911 de Laval a reçu un appel pour un suicide par balles à cette adresse. Sur la scène, les policiers ont découvert un homme sans vie. Plusieurs balles avaient été tirées et une arme se trouvait tout près du corps.

Ils ont immédiatement demandé la présence des membres de l'escouade des crimes graves de la Sûreté municipale.

Le cadavre est demeuré au même endroit une bonne partie de la nuit car ce n'est que tard en soirée que les experts du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale sont arrivés sur la scène.

Il a donc été impossible aux policiers lavallois de déterminer si cet homme avait été victime d'un homicide ou s'il s'était suicidé. « Il va falloir attendre les résultats des études de balistique, ce qui risque de prendre du temps », a précisé un policier.

Motard remis en liberté

Louis Melou Roy, un motard accusé du meurtre d'un proche des Rock Machine, a recouvré sa liberté mercredi. L'accusé, que la Couronne présente comme le président des Hells Angels de Trois-Rivières, a dû verser une caution de 100 000 $ en espèces et un tiers a dû s'engager à payer 250 000 $ supplémentaires si jamais Roy prend la poudre d'escampette.

Le juge Pierre Béliveau, de la Cour supérieure, permet sa mise en liberté provisoire parce que la preuve de la poursuite repose essentiellement sur le témoignage de Serge Quesnel, un délateur qui n'a pas convaincu le jury dans deux autres causes de meurtre. Roy vient même d'être acquitté à Québec au terme d'une de ces affaires.

Les probabilités qu'il soit condamné cette fois-ci ne sont donc pas très fortes, ce qui lui permet de subir son prochain procès sans être emprisonné. Son enquête préliminaire débutera au mois d'août.

AVIS PUBLIC

PROJET de Prolongement du Gazoduc TQM vers le Système de transport de gaz naturel Portland (PNGTS)

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement qui l'a rendue publique le 9 mai 1997 et l'a mise à la disposition du public pour fins de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

À Québec :
Centre permanent de consultation
625 rue St-Amable
Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 2G5
Tél. : (418) 643-7447
ou 1-800 463-7432
Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8h30 à 15h30
Samedi et dimanche : Fermé

À Montréal :
Centre permanent de consultation
5199-A rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Tél. : (514) 873-7790
Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8h30 à 15h30
Samedi et dimanche : Fermé

Université
À l'Université du Québec à Montréal
Bibliothèque centrale
Pavillon Hubert-Aquin
Section des publications gouvernementales
1255 rue St-Denis, local A.M. 100
Montréal (Québec) H3C 3P8
Tél. : (514) 987-4312
Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h à 22h
Samedi et dimanche : 12h à 17h

On peut y obtenir la liste des lots touchés par ce projet.

Le dossier est également disponible aux endroits suivants :

Bibliothèque municipale de Coaticook
34, rue Main Est
Coaticook (Québec) J1A 1N2
Tél. : (819) 849-4013
Heures d'ouverture :
Mardi à jeudi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 13h30 à 21h
Samedi : 9h à 12h
Dimanche : 12h à 15h

Bibliothèque municipale de Granby
11, rue Dufferin
Granby (Québec) J2G 4W5
Tél. : (514) 776-8310
Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 12h30 à 20h
Samedi : 9h30 à 16h30

Réception du Centre communautaire Roussin
12125, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1B 2Y9
Tél. : (514) 645-4519
Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8h30 à 21h
Samedi : 8h30 à 17h
Dimanche : 8h30 à 17h

Bibliothèque municipale de Magog
61, rue Merry Nord
Magog (Québec) J1X 2E7
Tél. : (819) 843-1330
Heures d'ouverture :
Mardi et mercredi : 11h à 17h
Jeudi et vendredi : 11h à 20h
Samedi : 10h à 17h
Dimanche : 12h à 17h

Bibliothèque municipale de Sainte-Julie
477, ave Jules-Choquet
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Tél. : (514) 922-7070
Heures d'ouverture :
Lundi, mardi,
mercredi et vendredi : 13h à 21h
Samedi et dimanche : 13h à 17h

D'ici le 23 juin 1997 inclusivement, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

En outre, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra des rencontres d'information aux endroits, dates et heures suivants :

Montréal
Le lundi 26 mai 1997
à compter de 19h
Centre communautaire Roussin
Salon des Aînés
12125, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1B 2Y9
Tél. : (514) 645-4519

Granby
Le mercredi 28 mai 1997
à compter de 19h
Hôtel Le Castel de l'Estrie
901, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2Z5
Tél. : 1 800 363-8953

Magog
Le mercredi 4 juin 1997
à compter de 19h
Hôtel de Ville
Grande salle du Conseil municipal
7, rue Principale Est
Magog (Québec) J1X 1Y4
Tél. : (819) 843-6501

Sainte-Julie
Le mardi 27 mai 1997
à compter de 19h
Hôtel de Ville
Salle du Conseil municipal
1580, chemin du Fer-à-Cheval
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2
Tél. : (514) 922-7111

Coaticook
Le mardi 3 juin 1997
à compter de 19h
Pavillon des arts et de la culture
116, rue Wellington
Coaticook (Québec) J1A 2H7
Tél. : (819) 849-6371

Cet avis est publié par Gazoduc TQM conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r.9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Gazoduc TQM

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 97-05-07

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	2 135 405,20 $
5/6+	5	128 124,30 $
5/6	206	2 487,80 $
4/6	12 444	78,90 $
3/6	246 051	10 $

8 20 23 25 36 43
Numéro complémentaire: 35
Ventes totales: 14 958 490 $
Prochain tirage: 97-05-10
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 $

Banco Tirage du 97-05-08
5 6 9 10 14
15 17 19 20 21
22 26 28 29 37
41 42 60 61 68

Québec Dollars Tirage du 97-05-08
3 4
342 1135

Extra Tirage du 97-05-07
NUMÉRO: 790000

Extra Tirage du 97-05-08
NUMÉRO: 977725

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DÉCOUPEZ ET ÉPARGNEZ 50$ JUSQU'AU 18 MAI
Sélectionne le format d'image: panoramique, hi-vision ou classique
Nikon
NIKON 75i
• Flash automatique
• Atténuation des yeux rouges
• Retardateur
• Objectif 30-60mm
Rég.: 349$
299$
RABAIS 50
LA PLACE Dansereau
2050, boul. Saint-Laurent - 288-7755
Stationnement facile Métro St-Laurent

DIAMANTS pour MAMAN
Total 50 pts diamants (1/2 carat) prix INCROYABLE 479 $
PAYEZ EN SEPTEMBRE 1997
Total 100 pts diamants (1 carat) prix INCROYABLE 629 $
2503826 - 507
Plus de 100 modèles de joncs anniversaire à diamants à partir de 149 $
BIJOUTERIE le roy
une seule adresse
7139, rue St-Hubert
(coin Jean-Talon) Montréal
277-3127

La guerre des motards

Fortes explosions dans deux bars : pas de mort

CHRISTIANE DESJARDINS

La guerre entre les Hells Angels et les Rock Machine n'en finit plus. Hier encore, en pleine nuit, à trois heures d'intervalle, deux puissantes bombes ont détruit trois commerces et semé la peur et la désolation à Longueuil et à Montréal.

Si l'on en croit les premiers éléments de l'enquête, les Rock Machine seraient encore une fois les maîtres d'oeuvre de ces deux attentats qui ont causé de légères blessures à cinq résidants du boulevard Saint-Laurent, au coin de la rue Bernard.

« Ceux qui ont fait ça sont totalement inconscients. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de morts ni de blessés graves », disaient policiers et témoins, surtout qu'il y avait pas moins de 17 personnes à l'intérieur du Bar Contac, à Longueuil. Seule la *barmaid* a subi un choc nerveux !

Dans les deux cas, la force des explosions a été telle que les vitres des logements et commerces des environs et même de rues voisines ont été soufflées. Des portes de métal étaient tordues, et d'autres avaient tout simplement disparu.

« J'ai levé carré dans le lit. Un bruit comme ça, même un sourd est obligé de l'entendre », a commenté Barry Shinder, qui demeure au-dessus de sa manufacture de chapeaux, boulevard Saint-Laurent.

« Si j'avais regardé la télévision à cette heure-là, je ne serais sans doute plus de ce monde », soulignait David Lessard, un voisin, en regardant sa grande baie vitrée éparpillée en mille morceaux dans le salon.

La première bombe a sauté vers 1 h 20 au bar Bain Douche, coin Saint-Laurent et Bernard. L'engin, formé de six à huit kilos d'explosifs, avait été laissé dans l'entrée extérieure de l'établissement. Chance inouïe, l'endroit est fermé le mercredi et un tuyau de gaz naturel, qui longe la bâtisse, n'a pas été endommagé.

Par mesure de sécurité, les policiers de la CUM ont évacué 200 personnes. Tous ont pu rentrer chez eux dans la matinée et... constater les dégâts.

Peu après 4 h, le même scénario s'est produit au 553, boulevard Sainte-Foy, à Longueuil, où logent la brasserie Ste-Foy, au rez-de-chaussée, et le Bar Contac, au premier étage. La bombe d'environ quatre kilos de dynamite avait été placée près du mur, sur le trottoir. Au moment de la déflagration, la brasserie était vide, mais 17 personnes se trouvaient au Bar Contac. La plupart avaient quitté les lieux à l'arrivée de la police.

Selon la Sûreté du Québec, le Bar Contac était la cible. « C'est un endroit fréquenté par les motards affiliés aux Hells Angels », a indiqué l'agent Ronald Boudreau. Selon nos informations, il s'agit des Evil's One, très actifs sur la Rive-Sud.

Le propriétaire de la Brasserie Ste-Foy, Claude Gladu, 33 ans (fils du maire de Longueuil), était bouleversé, d'autant plus qu'il tenait ce commerce depuis à peine quatre mois. Il avait laissé son magasin de sports pour se lancer dans la restauration. « Ça m'a coûté cher pour rénover la place, mais je ne pense pas rouvrir. J'ai trop peur », a-t-il confié, d'un air dépité.

Plus philosophe, Jean Laurin, 33 ans, un des propriétaires du Bar Contac, n'entend pas décrocher. « Ça fait neuf ans que le bar existe et nous n'avons jamais eu de problèmes. Des motards, il peut y en avoir à l'occasion, mais pas plus que dans les autres bars. Je ne comprends pas ce qui est arrivé », a-t-il dit.

Quant au Bain Douche, à Montréal, ouvert depuis un peu plus d'un an et réputé être un « fashion bar », il semble que sa clientèle avait commencé à changer. Des membres des Hells Angels y ont été aperçus ces derniers mois. « Ils se tenaient au deuxième étage », a indiqué un client régulier.

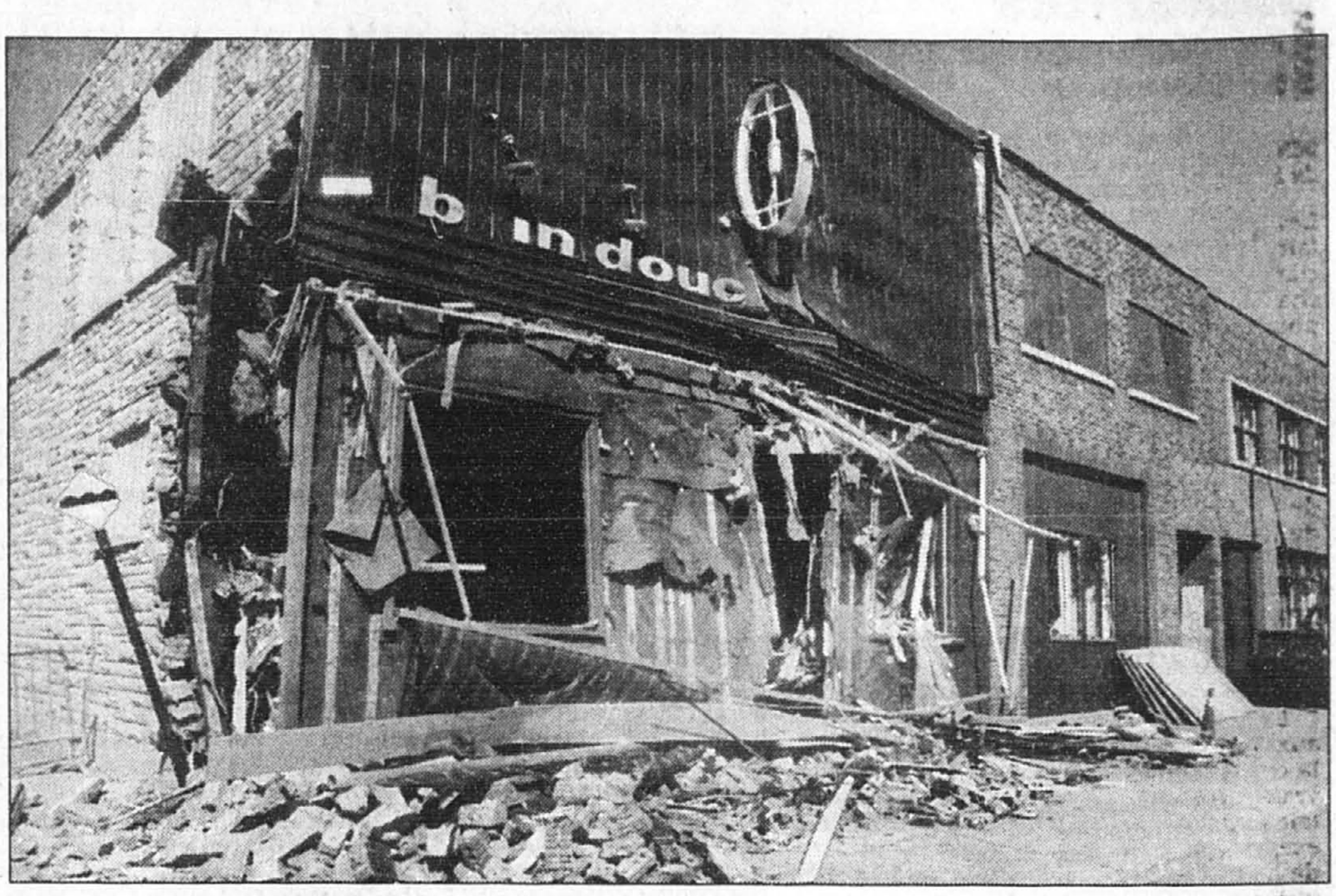


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

L'explosion au Bain Douche, angle Bernard et Saint-Laurent, a entraîné l'évacuation de 200 personnes et fait des dégâts importants.

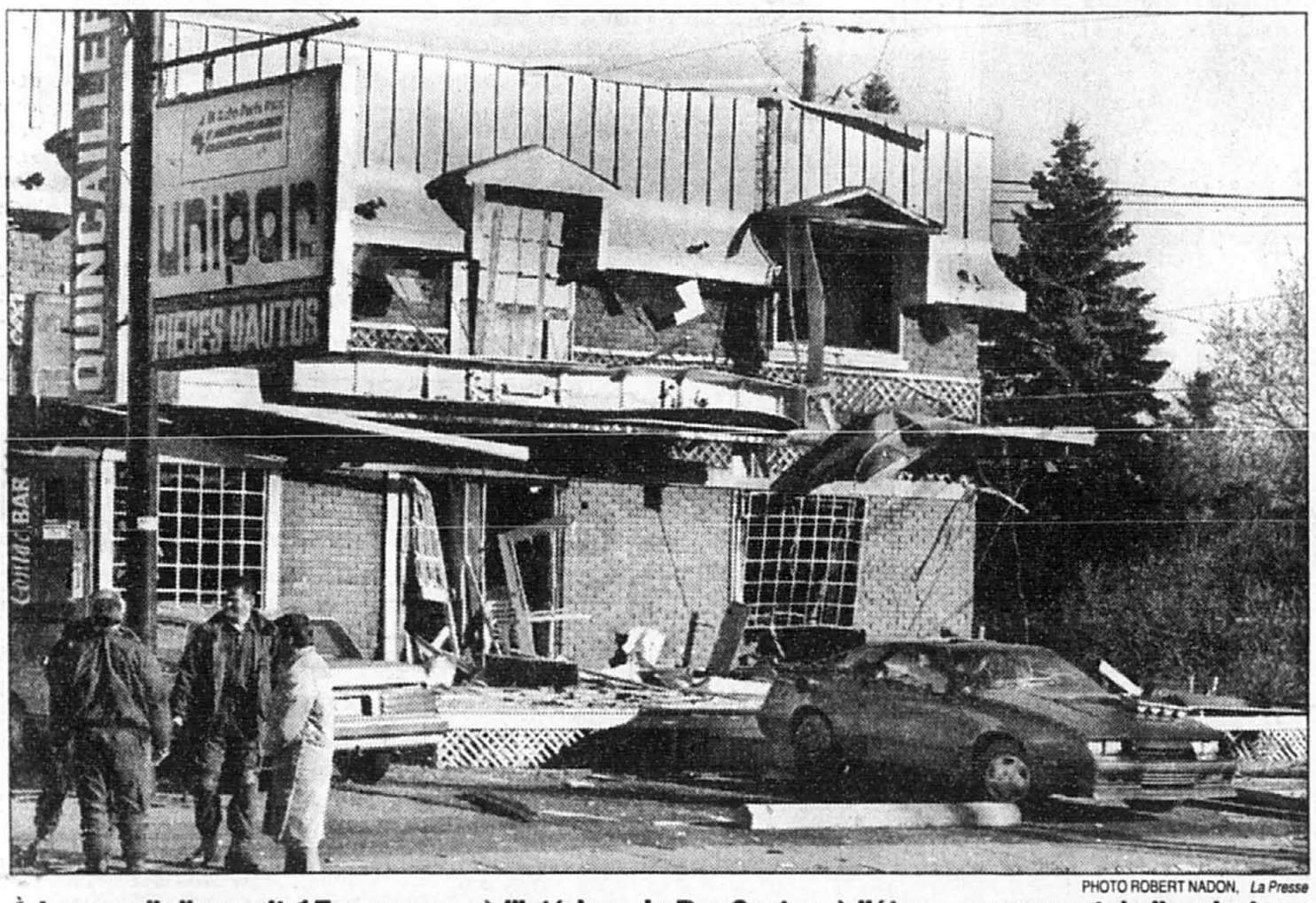


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

À Longueuil, il y avait 17 personnes à l'intérieur du Bar Contac, à l'étage, au moment de l'explosion.

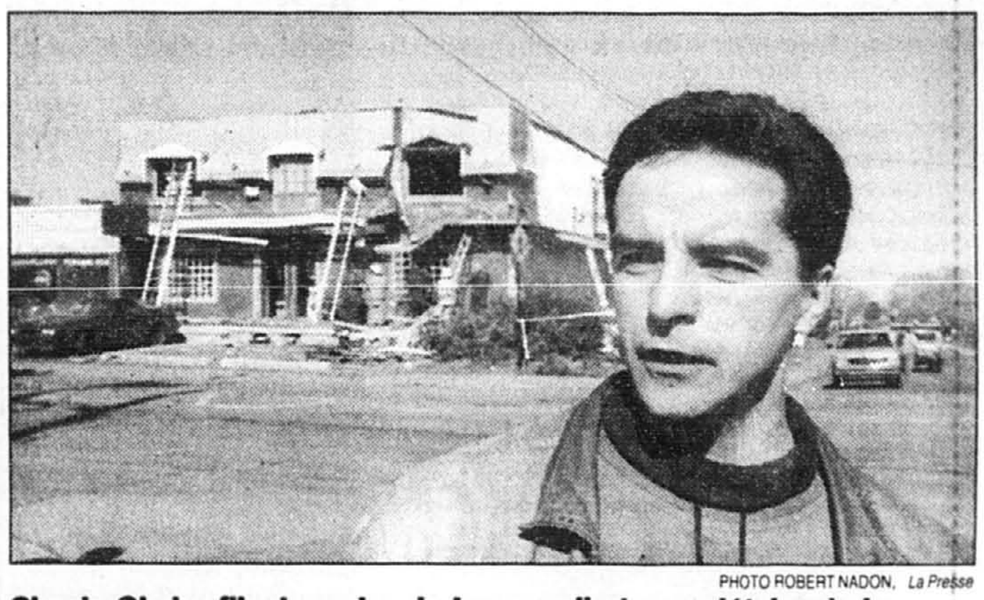


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Claude Gladu, fils du maire de Longueuil et propriétaire de la Brasserie Ste-Foy.



Bagues eternités - diamants ,saphires, emeraudes, or 18 ct. ou platine.

KAUFMANN de SUISSE
2195 CRESCENT, (514) 848-0595
A Palm Beach, FL. 210 Worth Ave.

a.d. 1725
Pierre du Calvet
Choyez votre mère dans le Vieux-Montréal
Brunch de la fête des Mères
dans un salon du XVIIIe siècle
Hors-d'oeuvre et menu **5 services 35$**
Service à 10 h et à 13 h
Ouvert le soir à partir de 18 h
405, rue Bonsecours
Réservations
282-1725

ASSOCIATION POLIO QUÉBEC
C.P. 745
Succ. Jean-Talon
Montréal, Qué.
H1S 2Z5
Polio Québec (514) 259-2451

EMPIRE
ENCAN PUBLIC

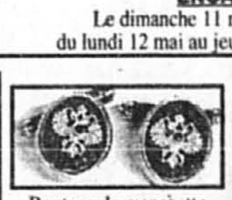

PETERSON
Bonbonnières en argent


Secrétaire / cabinet ancien en noyer sculpté à la main; à panneaux et pilastres mythologiques

IMPORTANT ENCAN
Une multitude d'articles (une immense sélection de meubles, une importante collection de tableaux, des timbres, des bijoux modernes et de succession, des objets en argent, des articles de cristal, des pièces de collection, des porcelaines, des tapis de de Perse, des bronzes, de rares monnaies, des pendules, etc.) pour plusieurs intérêts privés et commerciaux seront offerts dans un
ENCAN PUBLIC (5 Séances)
Plusieurs de ces lots seront vendus
SANS MINIMUM-SANS RÉSERVE
EXPOSITION
Les sam. et dim. 10 et 11 mai de 10 h à 17 h
ENCAN
Le dimanche 11 mai à 13 h et du lundi 12 mai au jeudi 15 mai à 19 h


MEISSEN
Plat ancien peint à la main; à décor de fleurs et d'insectes


Miroir au cadre Rococo en bois doré; 18e siècle, Allemagne du Sud

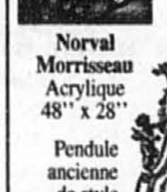

Boutons de manchette émaillés; de Russie


M.-A. Fortin
Aquarelle


Monnaies dont un dollar de 1948


Rare collier à montre Art déco **Lucern Fresard** d'argent et d'émail


Armand Marseille
«Queen Louise»
vers 1885-1915


Norval Morrisseau
Acrylique
48" x 28"

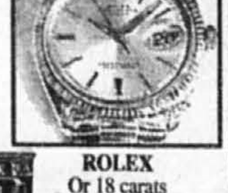

PATEK PHILIPPE


Urnes Satsuma anciennes


Pendule ancienne de style Louis XVI en bronze et marbre; en forme de lyre


Tapis de Perse
incl.: Kashan, Nain, Kerman, Tabriz, Qum, Isfahan, Shiraz, etc.


Beaux colliers de perles de culture


ROLEX
Or 18 carats


Porcelaine de Paris


FELIX SCHLESINGER
1833 - 1910


Buffet style Louis XVI; dessus de marbre


Collections de timbres


Fauteuil de dentiste «Ritter»


RARE
«Diana the Huntress»
Pendule mystère ancienne

ENCANS EMPIRE 5500, rue Paré, Mtl 737-6586

Essgo
TAPIS ESSGO INC.
731-6131
6900, boul. Décarie Square Décarie
(entre Jean-Talon et Van Horne)
GRAND SOLDE DE LIQUIDATION DE TAPIS ORIENTAUX, petits points chinois et persans
40-60-80 % **DE RABAIS PAS DE TVQ NI DE TPS**
JUSQU'AU 20 MAI 1997
Tapis pour tous les budgets, toutes les teintes
Dimensions de 2 pi x 4 pi à 14 pi x 20 pi

LOUIS VUITTON


Alma
en toile Monogram
$635


Ogilvy 1307 rue Sainte Catherine Ouest
514.849.6520.

Pluie de poursuites

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Après le déluge qui a frappé la Rive-Sud et l'ouest de l'île de Montréal, il y a six mois, une pluie de poursuites s'est abattue hier sur 14 municipalités dont les égouts avaient débordé. Réclamation totale : 4,6 millions de dollars.

Les dommages résultent des trombes d'eau (149 mm) tombées en moins de 30 heures le 9 novembre. Un record de tous les temps, avait noté Environnement Canada. En Montérégie et en Mauricie, 200 familles avaient même été évacuées et 800 résidences, inondées. Des ravages suffisants pour que le gouvernement provincial décide d'indemniser les victimes (jusqu'à concurrence de 100 000 $).

Or, l'eau ne s'est pas seulement infiltrée par les portes et fenêtres (un *act of God* contre lequel on ne peut s'assurer) : bien des sous-sols ont été submergés par des débordements d'égouts.

Les assureurs de 344 citoyens soutiennent donc que ce sont les villes qui sont responsables du gros des dégâts — une thèse qui trouvait déjà beaucoup d'adhérents au lendemain du désastre.

« La conception et l'installation (des) réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires étaient inadéquates », indiquent les procédures. En substance, on allègue que les divers réseaux ne répondent plus aux besoins depuis que la population a augmenté et que plusieurs projets résidentiels ont vu le jour.

Beaconsfield, Boucherville, Châteauguay, Delson, La Prairie, Mercier, Pointe-Claire et Saint-Bruno sont toutes visées par les compagnies d'assurances.

Mais ce sont Brossard, Chambly, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Catherine, Saint-Constant et Saint-Hubert qui font face aux réclamations les plus importantes (d'un demi-million chacune ou plus). Seulement à Sainte-Catherine, 250 personnes avaient quitté leur demeure... pour retrouver leurs biens flottant dans une mare boueuse et participer au festival du pompage.

Québec appelé à la rescousse

Le technopôle Angus a besoin d'une rue Molson prolongée

YVON LABERGE

La Société de développement Angus (SDA) en appelle directement à Québec pour le prolongement de la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Rachel, que l'administration du maire Bourque ne semble pas pressée de terminer.

Selon la SDA, le prolongement de la rue Molson est une pièce maîtresse de la réalisation du technopôle environnemental Angus, un parc industriel pour petites et moyennes entreprises au coeur du quartier Rosemont.

En mars 1995, le maire Pierre Bourque s'était pourtant engagé publiquement à réaliser au plus vite les infrastructures nécessaires au développement accéléré de ce parc industriel comprenant un centre de formation et de soutien au transfert de technologies.

Joignant le geste à la parole, l'administration municipale a dépensé 425 000 $ pour la préparation des plans et devis du projet et devait en dépenser autant cette année et autant l'an prochain. En 1999, prévoyait le Programme triennal d'immobilisations 1997-1998-1999, le prolongement de la rue Molson — un projet de 4,3 millions — devait être terminé.

Or, il y a trois semaines, à la demande du maire, le PTI a été modifié et le projet de prolonger le rue Molson a été abandonné. À la place, le maire Bourque dépensera plus que prévu dans les éco-centres, à la décharge municipale et pour le Montréal Bleu.

Dans une lettre envoyée lundi au ministre des Affaires municipales du Québec, la direction générale de la SDA rappelle que l'objectif du parc industriel Angus est de relancer l'économie des quartiers centraux de Montréal. Dans un horizon de dix ans, ajoute-t-on, on croit pouvoir investir 500 millions de dollars et créer 2000 emplois au Technopôle environnemental Angus. Des entreprises sont intéressées à venir s'y établir, précise-t-on, mais pour cela, la rue Molson doit absolument passer à travers le parc industriel.

En conséquence, comme cela ne semble pas être une priorité de l'administration Bourque, on prie le ministère des Affaires municipales d'inclure le prolongement de la rue Molson au volet 3,1 du programme national des infrastructures urbaines Québec-Canada, sans participation municipale.

CLIC !

Le Théâtre du Nouveau Monde renaît !

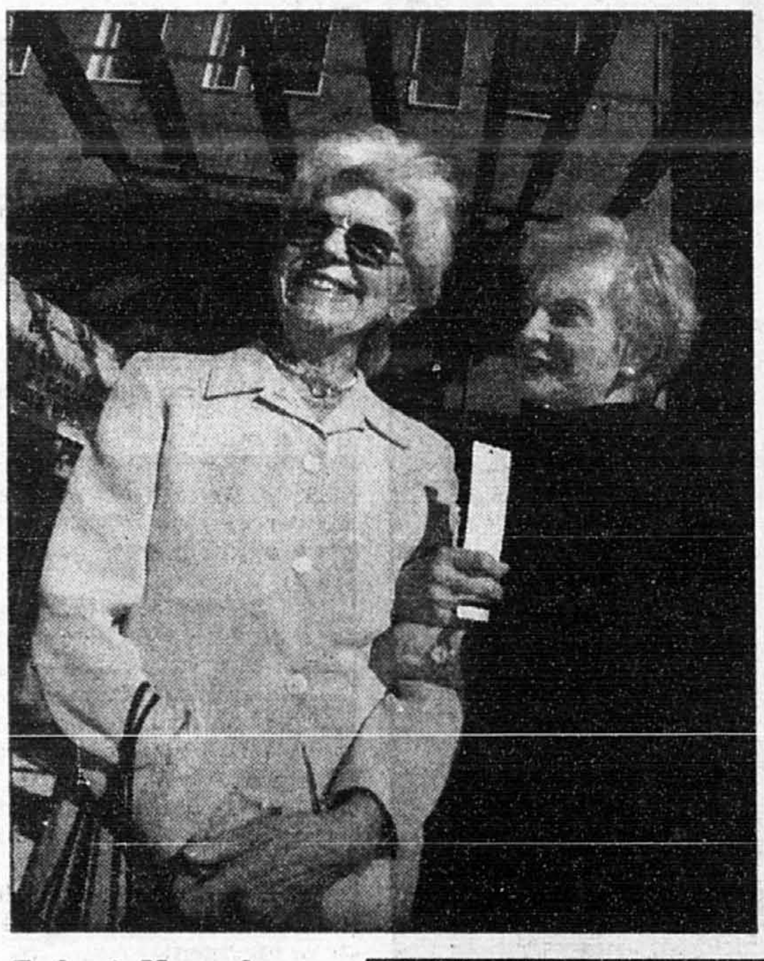
JEAN BEAUNOYER

Trois coups et le Théâtre du Nouveau Monde reprenait vie, hier, devant des centaines d'invités des milieux artistique et politique. Des comédiens de la première heure du TNM, les enfants et la première épouse de Jean Gascon, la veuve de Guy Hoffman, et celle de Georges Groulx se mêlaient aux artistes d'aujourd'hui qui se manifestent dans un théâtre tout neuf. Une soirée de réjouissances et d'émotions alors qu'on rendait hommage aux bâtisseurs du TNM, de Jean Gascon à Olivier Reichenbach en passant par Jean-Louis Roux sans oublier l'unique Hoffman et Robert Gadouas.

PHOTOS ANDRÉ FORGET, *La Presse*



C'est au son de la musique et surtout des trompettes que l'on recevait les invités, hier, au nouveau TNM. Installés au deuxième étage, les musiciens attiraient l'attention des passants. De quoi nous faire penser au Festival de jazz.



En haut, Mmes Jean Gascon (Mimi Lalonde) et Georges Groulx (Lucille Cousineau) se connaissaient et se fréquentaient alors que leurs époux participaient à la fondation du théâtre en 1951.



Le comédien Jean Besré, qui a évolué à plusieurs reprises sur la scène du TNM, et sa compagne, lors de leur entrée dans le théâtre rénové.



René Richard Cyr, qui a signé une mémorable mise en scène de *Bonjour là bonjour* au TNM au début des années 80, participait à la fête.

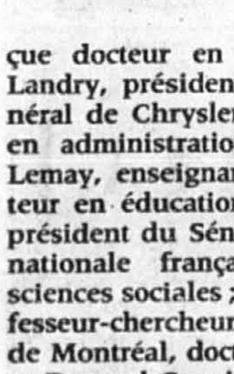


Parmi les invités, Mme Guy Hoffman (Monique Chantrier), fille du professeur Théo Chantrier, personnalité bien connue de la radio à une certaine époque.

Têtes d'affiche

■ Si Centraide a *Le don de changer les choses*, comme le dit son slogan de campagne, c'est grâce à ses donateurs, son armée de bénévoles-solliciteurs en entreprises, ainsi qu'aux organismes communautaires financés par les dons recueillis. Hier, avant que ne démarre la prochaine campagne de souscription, l'heure était aux réjouissances pour un millier de bénévoles de Centraide du Montréal métropolitain. C'était la remise des prix de reconnaissance. Les lauréats sont : Pratt & Whitney « appui corporatif » ; pour les « campagnes auprès des employés », Nortel (1000 employés et plus), le groupe Jean Coutu (250 à 999 employés) et Decorlux (249 employés et moins). Avenor a reçu une mention. Pour la « campagne leaders (dons de 1000 $) » des mentions ont été remises à SNC-Lavalin et Lévesque Beaubien Geoffrion. Le prix Antoinette-Robidoux (engagement bénévole) a été remis à Thérèse Longpré, bénévole depuis 56 ans et cofondatrice du Local Ensemble : une mention a été décernée à Louis L'Heureux, pour ses 40 ans de bénévolat et comme membre fondateur du Patro Le Prévost. Le prix Agnès-C.-Higgins (réponse aux besoins sociaux) a été attribué à la Maison des grands-parents, de Villeray ; des mentions au Centre communautaire Val Martin et au Centre éducatif communautaire René-Goupil. Et le prix Gilles-Cousineau (permanent d'un organisme) a été décerné à soeur Andrée Ménard, fondatrice et directrice générale de Promis ; une mention à Jean-Pierre Mailhot, directeur des activités de Moisson Montréal.

■■■



Yves Landry

■ L'Université de Moncton décernera six doctorats honorifiques et un titre de professeur émérite aux cérémonies de collation des grades, des 10, 11 et 17 mai. Marie-Corinne Bourque, enseignante à la retraite sera reçue docteur en éducation ; Yves Landry, président et directeur général de Chrysler Canada, docteur en administration ; soeur Lucille Lemay, enseignante retraitée, docteur en éducation ; René Monory, président du Sénat de l'Assemblée nationale française, docteur ès sciences sociales ; Guy Rocher, professeur-chercheur de l'Université de Montréal, docteur en sociologie, et Bernard Savoie, médecin de famille du secteur de Saint-Quentin pendant une quarantaine d'années, docteur ès sciences sociales. Un titre de professeur émérite en musique sera accordé à Neil Michaud.

■■■

■ L'histoire du Québec et des francophones d'Amérique continue de s'écrire car le Centre de recherche en histoire de l'Amérique française veille à vivifier notre histoire. Mais, il lui faut de l'argent pour continuer. D'où la tenue d'une campagne de souscription, menée par un comité d'honneur formé de plusieurs personnalités : Bernard Landry, vice-premier ministre ; le cardinal Jean-Claude Turcotte ; le maire de Montréal, Pierre Bourque ; son homologue de Québec, Jean-Paul L'Allier ; les représentants des universités McGill, de Montréal et du Québec à Montréal, Greta Chambers, René Simard et Paule Leduc. Le centre a trois champs d'activités principales : archives, documentation, recherche et publications. Renseignements : Centre de recherche en histoire de l'Amérique française, 261, rue Bloomfield, Outremont (Québec) H2V 3R6. Tél. 271-1997 ou 271-4759.

■■■

■ Réception civique cette semaine à l'hôtel de ville de Laval, alors que le maire Gilles Vaillancourt rendait hommage à sa concitoyenne Anne-Marie Alonzo, nouveau membre de l'Ordre du Canada, « qui propage avec beaucoup de générosité et de passion son amour pour la littérature », devait souligner le maire Vaillancourt. Laval célébrait en Mme Alonzo, son énorme contribution au développement culturel de sa ville. Écrivain, elle est toujours présidente de la maison d'éditions Trois qu'elle a cofondé.



Anne-Marie Alonzo

■■■

■ Spectacle au profit des jeunes en recherche d'emploi, avec Luc De Larochelière, Rudy Caya et les Funk A Fonesi, le 14 mai, à 20 h, au Club Soda. Le tout est organisé par et pour Emploi-jeunesse qui travaille pour soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi. Coût : 15 $. Renseignements : 495-6571 ou 790-1245.

■■■

■ Bazar au profit de l'école de Mlles Edgar et Cramp, à l'école même, 525, avenue Mount Pleasant, à Westmount. On y trouvera un peu de tout, de la literie aux livres, des vêtements neufs et usagés, des chaussures et une multitude de trouvailles. Le bazar se tient demain, samedi, de 9 h à 13 h.

■ C'est sous la présidence d'honneur de l'animateur Gaston L'Heureux, également porte-parole de L'Association diabète Québec, que se tiendra le 4e tournoi annuel de golf de cette association. Le tournoi aura lieu le mercredi 28 mai, au club de golf Atlantide, à l'île Perrot. Coût : 150 $ brunch et souper compris ; 75 $ pour le souper seulement. Renseignements et inscription : 259-3422 ou 1-800-361-3504, poste 26.

■■■

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Le théâtre Corona va renaître à la vie

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Après trente ans d'oubli, le théâtre Corona, situé au 2490, rue Notre-Dame Ouest, un peu à l'est de la rue Atwater, va renaître à la vie maintenant qu'une entente de principe est intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral selon laquelle ce dernier s'engage à consacrer une somme de 750 000 $ pour sa réfection.

Le conseiller municipal de Saint-Henri, Germain Prégent, a indiqué que c'est grâce au programme des infrastructures que le Bureau fédéral du développement régional et le ministère du Patrimoine se sont engagés à verser respectivement 500 000 $ et 250 000 $ pour la remise aux normes du bâtiment patrimonial.

Une entente similaire était déjà intervenue entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal prévoyant que les deux parties consacreraient en parts égales un million de dollars à sa restauration.

Joint cette semaine, le producteur Robert Vinet, qui avait présenté en 1992 le projet de faire de cette salle de 850 places un lieu consacré à la chanson, a retenu son enthousiasme en expliquant qu'il n'avait pas encore reçu de lettre d'intention du gouvernement fédéral. « Après avoir rongé mon frein depuis quatre ans, je dois afficher une certaine prudence », souligne-t-il.

On comprend les hésitations du producteur puisque le sous-ministre du Bureau fédéral du développement régional, Renaud Caron, a fait savoir que rien n'était encore fignolé et qu'il restait plusieurs détails à régler.M. Vinet s'est rendu cette semaine à New York où il a visité le théâtre Majestic, occupé par l'Académie de musique de Brooklyn, qui est un exemple de restauration sans éclat et bon marché. On a refait la plomberie, l'électricité et les toilettes tout en laissant l'ornementation dans son état actuel après un bon nettoyage.

Le président de la société Gestion Image Son soutient qu'il sera possible de réhabiliter le bâtiment pour une somme de 2,5 millions « si on ne touche pas au balcon ». Il s'attend à ce que la Ville exempte le théâtre de toute imposition foncière, qu'il estime à 75 000 $ annuellement. Le producteur Vinet s'est engagé à aller chercher des commandites de l'ordre de 750 000 $ qui serviront surtout aux équipements de la salle.

« Si tout va comme prévu, nous pourrions envisager une ouverture au printemps 1998. Mon intention est de faire du Corona le TNM de la chanson avec une programmation variée allant des shows de rock tels *l'Osstidcho, Gala,* des prestations d'artistes populaires et des comédies musicales », confie-t-il.

Le conseiller Germain Prégent, qui a convoqué le producteur, la direction de la SIMPA et la direction des Finances à une réunion la semaine prochaine, a signalé que le nouveau développement constituait une excellente nouvelle pour le Sud-Ouest.

Double emploi inadmissible

MARTHA GAGNON

Le juge municipal Michel Houle a rejeté les constats d'infraction de la Ville de Tracy contre deux ex-candidats et trois employés municipaux pour des gestes illégaux faits durant la dernière campagne électorale.

La Ville soutenait que Gilles Ferlatte, candidat à la mairie, et Marie-Chantale Laramée, qui se présentait comme conseillère, avaient agi illégalement durant la dernière campagne municipale en 1995, notamment en utilisant les services d'employés municipaux pour des tâches électorales. Les constats visaient également trois employés municipaux.

Or, le juge Houle a retenu les arguments de l'avocat des accusés, Carl Éric Therrien, qui affirmait que la Ville ne possédait pas de résolution claire lui permettant d'intenter un tel recours et qu'il y avait apparence de conflit d'intérêts.

Ainsi, Me Houle affirme qu'il ne « peut passer sous silence le fait que la personne autorisée par la Ville à signer des constats d'infraction soit titulaire à la Ville de Tracy de diverses fonctions, dont celles de greffier de la Ville et de la cour municipale, ainsi que président d'élections et percepteur des amendes ».

Le juge ajoute qu'il est « tout à fait inadmissible et illégal qu'une personne qui est un officier de la cour, exerçant des fonctions sous la supervision d'un juge, puisse signer, à titre de personne autorisée par la Ville de Tracy, des constats d'infraction. Il est inadmissible que le greffier de la Ville soit aussi greffier à la cour municipale. »

Quant à la résolution de la Ville, le juge estime qu'elle « ne pouvait pas être une autorisation valide et légale à délivrer des constats d'infraction au présent dossier ».

Me Therrien a déclaré hier que ses clients étaient satisfaits et soulagés. « Si M. Ferlatte et Mme Laramée avaient été reconnus coupables, il auraient été privés durant cinq ans du droit de se présenter à des élections. » L'avocat ajoute que le maire Émile Parent avait peut-être voulu régler des comptes en intentant ces poursuites contre ses adversaires.

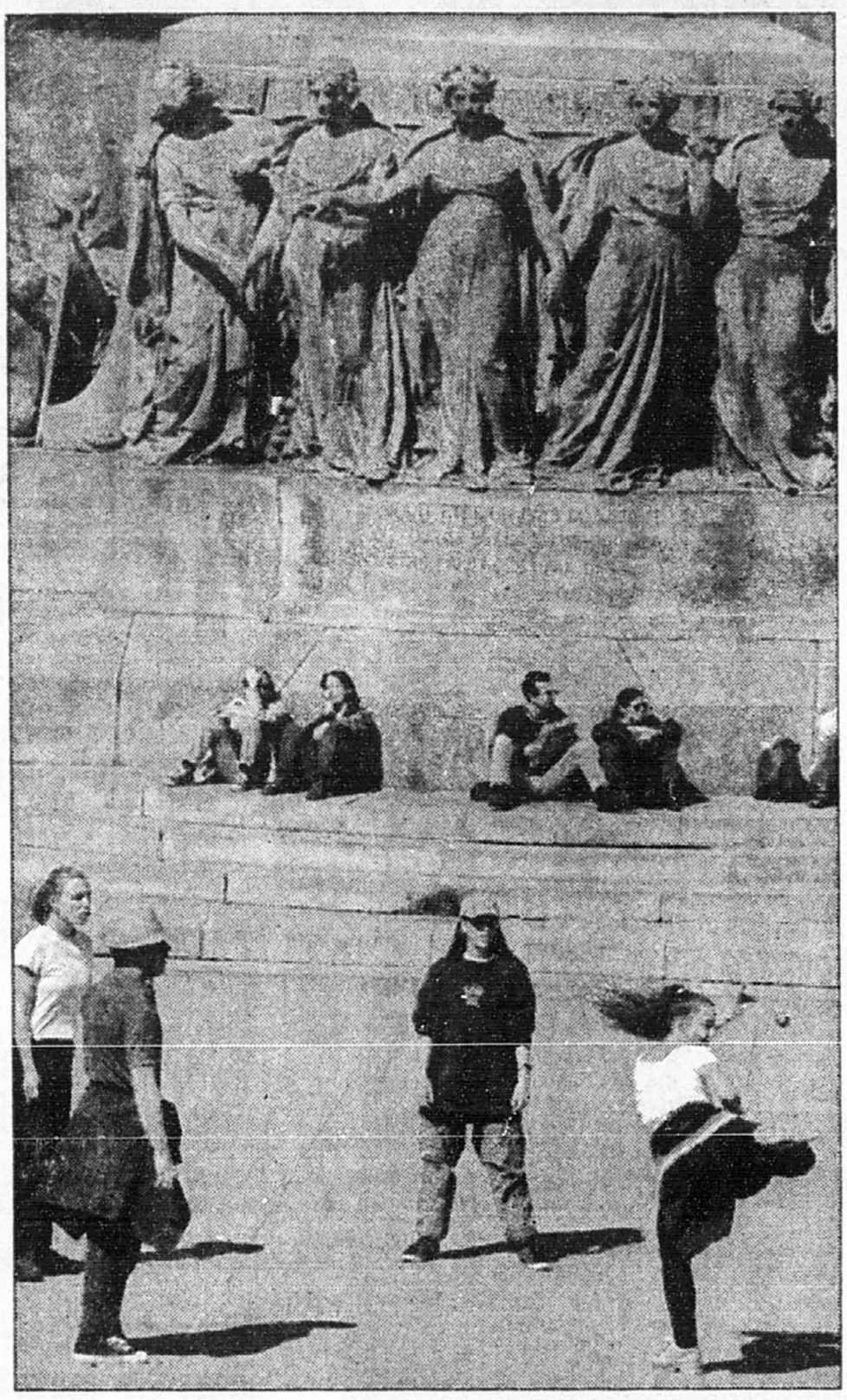


PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse*

Un hiver qui n'en finit vraiment plus!

Il fallait en profiter hier, notamment au pied du Mont-Royal, devant la statue de George-Étienne Cartier, car les prochains jours nous réservent encore du temps maussade et frisquet. Environnement Canada évoquait même un risque de gel au sol, la nuit dernière dans les Laurentides, avec un minimum de -2 degrés. Pour le reste, dans la grande région de Montréal, il est question de pluie, d'ennuagement et de vents durant toute la fin de semaine, avec un maximum de 15 degrés et un minimum en deçà de 5 degrés. Comme chante Gilles Vigneault, *Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver !*

Juges rabroués : Laval s'en lave les mains

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La Ville de Laval ne peut rien faire pour régler le cas des juges de sa cour municipale, même si elle paie leurs salaires.

À la suite de la récente décision de la Cour supérieure de rabrouer une autre fois un juge de la cour municipale de Laval, le directeur général de la Ville, Claude Asselin, a déclaré à *La Presse* hier que les juges avaient des statuts très particuliers. « Ils sont autonomes et indépendants. Nous n'avons aucune autorité sur eux. Nous ne pouvons rien faire sur le plan administratif », a-t-il précisé.

Rappelons que la juge Claire Barrette-Joncas a décidé que le juge Bernard Caron avait mal agi en se désistant d'un procès sans raison valable.

Il a par ailleurs été possible d'apprendre que dans les jours suivant le dépôt de la décision de la juge Barrette-Joncas, le directeur du contentieux, Me Jean Allaire, a écrit à son patron (Claude Asselin).

Me Allaire dit notamment dans sa note que « ce jugement ne fait que confirmer certaines parties des différents rapports que je vous ai fournis antérieurement, relativement à la situation qui existe à la cour municipale et qui est hors de notre contrôle. Ce jugement est un précédent au Québec, dont nul ne peut être fier. »

M. Asselin espère que le ministre de la Justice va réagir à la suite de ce jugement.

Le plus haut fonctionnaire de Laval a rappelé que le juge en chef Pierre Lalande lui avait demandé la nomination d'un quatrième juge afin de diminuer les retards. « Comme il se doit, nous avons présenté la requête à Québec et c'est au ministre de décider s'il doit ou non nommer ce juge. »

À Laval, tout comme à Montréal et à Québec, les juges municipaux sont permanents ; ils reçoivent le même salaire et profitent des mêmes avantages que ceux de la Cour du Québec.

Retard d'un an

Lors d'une rapide enquête effectuée hier, *La Presse* a appris que les retards à la cour municipale coûtaient cher à l'administration municipale.

Les retards dans l'audition des causes y sont d'un an alors qu'à la Cour du Québec, ils ne sont que de deux ou trois mois.

Il arrive souvent qu'un policier municipal assigné comme témoin doive retourner chez lui ou au poste après une présence éclair à la cour municipale à cause d'une remise de dernière minute. Or, souvent, ces policiers étaient payés en heures supplémentaires.

Prochainement, la direction de la police de Laval mettra en fonction à la cour municipale le système existant depuis moins d'un an au palais de justice avec un contrôle des dépenses d'heures supplémentaires.

Quand une cause sera fixée, on pourra connaître immédiatement, dans la salle d'audience même, les disponibilités des policiers au dossier à l'aide d'un ordinateur. Avec cette méthode, la Ville a jusqu'à maintenant économisé 500 000 $ en heures supplémentaires.

STL : Laval ne pourra faire plus

Évaluant à 25 millions de dollars en 1998 la facture que recevra Laval à cause des transferts fiscaux du gouvernement, le maire Gilles Vaillancourt a informé hier la Société de transport de Laval qu'elle ne pourra pas compter sur une contribution municipale plus élevée pour boucler son budget.

De plus, le maire de Laval a l'intention de rencontrer prochainement les représentants syndicaux des employés municipaux afin de les informer de la situation financière précaire dans laquelle la Ville risque de se retrouver à cause de Québec.

« Les contribuables ne veulent plus et ne peuvent plus payer davantage. Les factures engendrées par ces transferts ne doivent en aucune façon être refilées aux contribuables », a souligné M. Vaillancourt.

Il veut obtenir la collaboration des syndiqués puisque les mesures adoptées pour réduire les dépenses devront assurer le maintien de la qualité de service.

SPÉCIAL DE MAI
NETTOYAGE DE TAPIS ET CARPETTES DE TOUS GENRES
Procédé exclusif de nettoyage délicat au shampooing



40% DE RABAIS
Cueillette, nettoyage et livraison
1,35 pi car. prix régulier — 81¢ pi car. Spécial de mai — Minimum 99 $
Nettoyage seulement (livraison et cueillette par le client)
1,00 pi car. prix régulier — 60¢ pi car. Spécial de mai — Minimum 20 $
À votre service depuis 1929
Raymond & Heller Nettoyeur de tapis et réparations
6681, av. du Parc 271-7750
2504538-M

Armée du Salut
Opération compassion
Aide aux sinistrés
des inondations du Manitoba
Dirigé par le lieutenant-colonel David Luginbuhl, commandant divisionnaire, le personnel de l'Armée du Salut intervient auprès des milliers de sinistrés des inondations du Manitoba. Nos employés et nos 6 000 bénévoles travaillent jour et nuit, élevant des digues, oeuvrant dans les postes d'accueil et participant aux opérations de nettoyage. Afin de poursuivre notre oeuvre, nous avons un besoin urgent de votre soutien financier.
Les personnes désirant participer à l'« Opération compassion » peuvent verser leur don en argent dans toutes les succursales de la Banque CIBC.
Merci infiniment, et que Dieu vous bénisse.
De tout votre coeur
ARMÉE DU SALUT
Donnez 1-888-345-4111
2505451



Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos «durs qui durent» ont des poches secrètes et des poches sécuritaires.
Tilley Endurables
1050, ave. Laurier Ouest
272-7791
CATALOGUE GRATUIT
1-800-465-4249

MONT BLANC
Elle vous a fait cadeau de la vie.
Faites-lui le plus beau cadeau de sa vie.
© Montblanc® Meisterstück



Célébrez la Fête des Mères avec un cadeau de la collection Montblanc. De $200 à $19,250.
EVEREST CHERBAKA
Joaillerie · Bijouterie Depuis 1950
8910, BOULEVARD LAJEUNESSE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 1R9
Téléphone (514) 388-5358 Fax (514) 388-2562

Une sucrée de belle vente



Grattez et obtenez

jusqu'à

50% de rabais

Rabais de 10% à 50%
sur une vaste sélection d'articles à prix courant et en liquidation.*

Rabais de 10%
sur le prix courant des appareils audio-vidéo et des gros électroménagers.**

**Sont exclus de cette offre : téléviseurs GAOO Panasonic et ordinateurs.

Procurez-vous votre carte gratte-rabais en magasin.

Cette fin de semaine seulement !

Du 9 au 11 mai 1997.

*Sont exclus de cette offre : produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, lunettes de soleil Sunglass Hut, toute la marchandise Jockey et Calvin Klein, chaussures Easy Spirit, vêtements et accessoires mode Liz Claiborne et Guess, collections designer à prix courant et à prix de vente pour hommes et femmes, montres Gucci et bijoux fins à prix de vente, accessoires Mont Blanc, chaussures Prospector, serviettes Royal Velvet et Eaton Home, vidéocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, disques compacts, livres en liquidation, appareils audio-vidéo, gros électroménagers, bracelets de montre, chèques-cadeaux Eaton, restaurants, concessions et services. Cette liste est sujette à changement sans préavis. Consultez votre carte gratte-rabais pour plus de détails.

Guy Paquette avait un coeur « gros comme un éléphant »

MARC THIBODEAU

« C'était un homme avec un coeur gros comme un éléphant. Il n'y avait pas une once de méchanceté en lui », a confié hier Alain Paquette en parlant de son frère, Guy, tiré à bout portant mardi dans le stationnement du commerce familial, à Léry.

« Il n'a jamais fait de mal à personne. C'est une mort absurde », a ajouté M. Paquette, qui était en affaires avec son frère, âgé de 57 ans, depuis plus d'une vingtaine d'années. « J'en aurais facilement pris une vingtaine de plus », dit-il.

L'entrepreneur ne comprend pas comment l'auteur présumé du meurtre, François Gagnier, ex-gendre de Guy Paquette, a pu faire un tel geste. « Guy m'avait recommandé il y a trois semaines de l'embaucher comme concierge dans un de mes immeubles à logements. Il était venu nous rencontrer à ce sujet et tout semblait aller pour le mieux », note M. Paquette, qui a passé la journée d'hier en compagnie de l'épouse de la victime, Yvonne.

« Je ne comprends pas ce qui est arrivé. C'est inexplicable », déclare cette dernière, qui avait gardé contact avec François Gagnier après qu'il se soit séparé de sa fille il y a plus d'un an. Le couple avait eu un garçon, qui aura deux ans la semaine prochaine.

Gagnier, affirme-t-elle, s'était bien remis de cette séparation. Il continuait de voir régulièrement son enfant, tout en travaillant comme concierge pour une commission scolaire de Beauharnois.

« C'était un bon emploi. Tout semblait correct lorsqu'il venait nous voir. Et il s'entendait bien avec Guy, qui l'a aidé par le passé », précise Mme Paquette.

Gagnier, dit-elle, était venu consulter son beau-père il y a quelques années parce qu'il était criblé de dettes. « Il avait ouvert un centre de santé qui battait de l'aile. Guy lui a alors indiqué que la meilleure chose à faire, c'était de se mettre en faillite. »

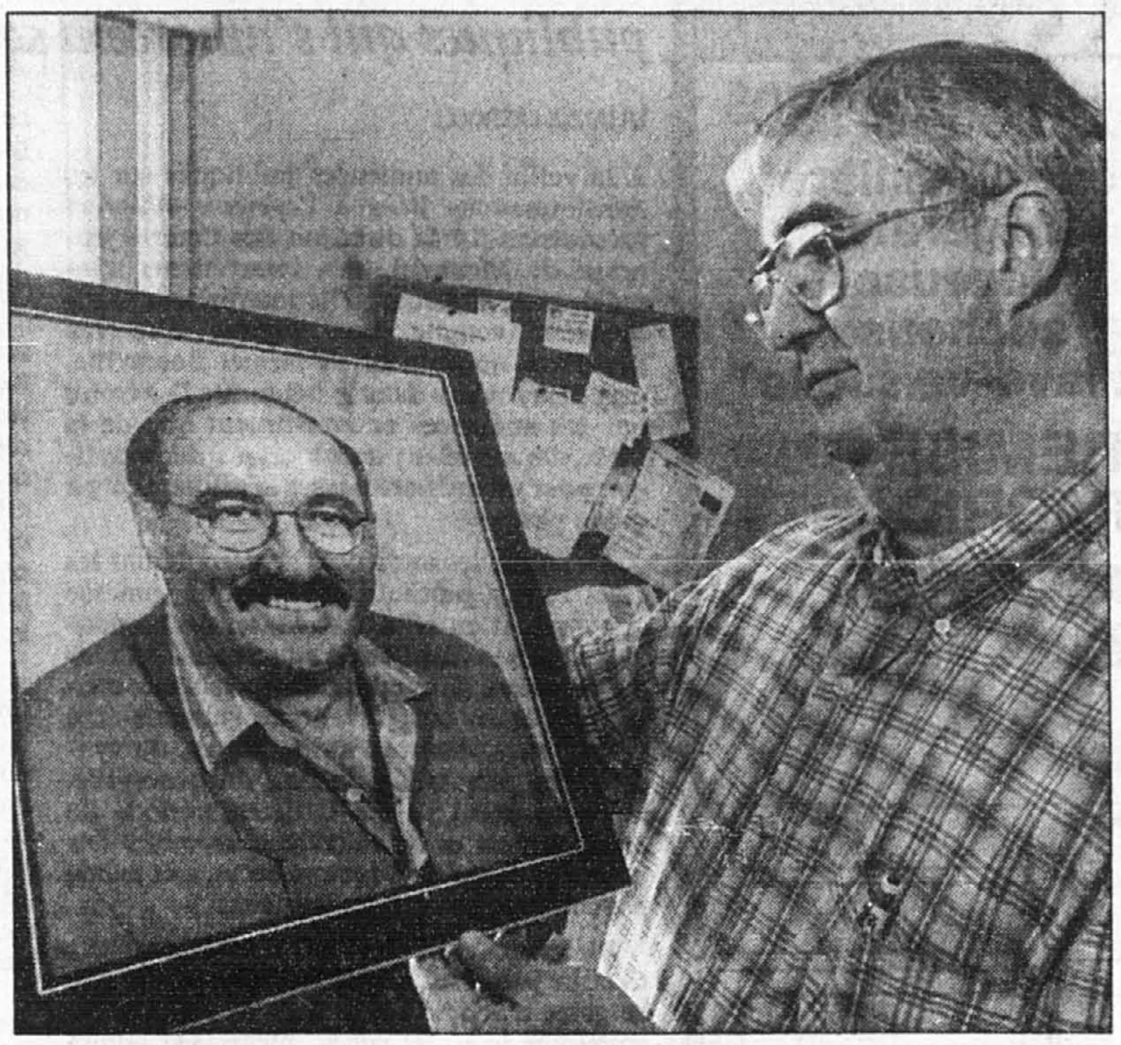


PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Alain Paquette juge « absurde » la mort de son frère Guy, avec qui il était en affaires depuis plus d'une vingtaine d'années. « J'en aurais pris une vingtaine de plus », a-t-il déclaré hier.

« C'était le meilleur conseil qu'il pouvait lui donner », estime Alain Paquette, qui se dit convaincu que cet épisode n'est aucunement lié au drame de mardi. Un avis partagé par Yvonne Paquette, qui devait célébrer son 34e anniversaire de mariage le 1er juin. « Ça n'a rien à voir avec cette faillite, dit-elle. Il n'y a jamais eu d'accrochage à ce sujet. »

« Selon la Sûreté du Québec, mon ex-gendre affirme qu'il a tué Guy simplement parce qu'il ne l'aimait pas. Ce n'est pas une explication qui me suffit. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. »

Lasagne doit retourner en prison

JEAN-PAUL CHARBONNEAU



Ronald Cross, dit Lasagne.

Ronald Cross, le célèbre Lasagne de la crise d'Oka, doit purger le reste de la peine de 52 mois que lui a imposée le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, à la suite d'un long procès qui a pris fin, le 22 janvier 1992, à Saint-Jérôme.

Cross a échoué, hier, dans sa demande d'en appeler devant la Cour suprême de la décision de la Cour d'appel qui avait maintenu la décision du juge Greenberg.

L'avocat de Cross, Julio Peris, s'était adressé la Cour d'appel pour contester la décision du juge Greenberg de refuser que son client et son coaccusé, Gordon Noriega Lazore, subissent des procès séparés. Lazore n'en a pas appelé de cette décision devant la Cour d'appel. Ce double procès concernait une série d'accusations portées à la suite de la reddition des Warriors en septembre 1990.

N'acceptant pas la décision de la Cour d'appel de ne pas renverser la décision du juge de première instance, Me Peris a décidé de demander l'autorisation à la Cour suprême d'interjeter appel.

« J'ai téléphoné à Ronald pour lui faire part de la décision de la Cour suprême. Il n'était pas chez lui », a déclaré Me Peris, très déçu de la tournure des événements.

Maintenant que tous les recours sont épuisés, Cross doit se livrer aux autorités. Il lui resterait près de 48 mois de sa peine à purger puisqu'il a passé quelques semaines dernière les barreaux en attendant d'obtenir sa mise en liberté sous caution. Il ne serait donc par surprenant d'apprendre au cours des prochaines heures que Cross, habitant Kahnawake, s'est livré. Si cela ne se produit pas, un mandat d'amener sera lancé contre lui à travers le pays.

Une autre remise pour le Hells américain Steinert

MARC THIBODEAU

Pour la deuxième fois en autant de mois, la cause du Hells Angel Scott Steinert, menacé d'expulsion, a été reportée hier, cette fois parce que son avocat, Jean-François Goyette, se disait « en trop mauvaise santé » pour procéder.

Afin de convaincre le commissaire de l'Immigration, Yves Bourbonnais, de son mauvais état de santé, Me Goyette a présenté un billet médical soulignant la nécessité d'un arrêt de travail complet pour une période de deux semaines, du 7 au 21 mai.

Le représentant du ministère de l'Immigration, Martin Tremblay, a protesté en vain contre la demande de l'avocat, affirmant que le commissaire avait clairement indiqué en mars, lors de la précédente audience, qu'il n'autoriserait plus d'autre remise.

« Je n'ai aucune raison de douter de la validité du billet médical », a indiqué hier le commissaire à l'appui de sa décision, qui a déplu souverainement aux officiers de police présents pour témoigner.

« C'est beau, la justice », a noté ironiquement l'un des témoins, qui ont dû se déplacer trois fois inutilement, parfois d'aussi loin que la Colombie-Britannique, au cours des derniers mois.

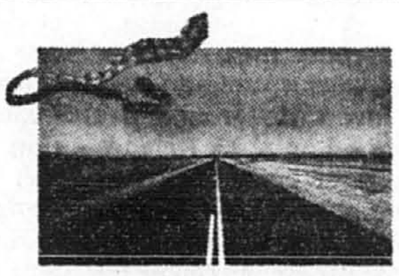
La cause de Steinert, qui tente de contester un avis d'expulsion, a été remise une première fois en février parce que le commissaire Bourbonnais était malade. En mars, nouveau report en raison de l'absence de Me Goyette, retenu à Toronto.

À l'issue de l'audience d'hier, l'avocat a expliqué à *La Presse* qu'il souffrait de psoriasis et de stress. « Mon médecin m'a dit : « Jean-François, il faut absolument que tu arrêtes tout pour deux semaines », a-t-il expliqué.

La décision du commissaire a ravi Steinert, 33 ans, qui était accompagné par l'avocat Pierre Pannacio, qui le défend au criminel. Celui-ci s'est interposé énergiquement au début de l'audience lorsqu'un journaliste suédois de passage à Montréal pour couvrir le conflit des motards a voulu photographier son protégé.

« Vous n'avez pas le droit. C'est interdit. Retournez vous asseoir », a-t-il déclaré, quelques minutes après avoir lui-même pris une photo de l'auditoire avec un appareil jetable. Il s'est ensuite brièvement frotté à l'un des policiers présents, qui lui reprochait sarcastiquement de changer les règles à sa guise.

Visiblement inspiré par le dénouement de l'audition, Me Pannacio a finalement quitté la salle en chantonnant « Que sera, sera » aux oreilles des officiers, qui devront revenir à la cour le 5 juin.



NOUVEAU CODE DE LA ROUTE

(Règle n° 8)
La route n'est pas obligatoire.



RAV4 4 portes de Toyota, à traction intégrale et transmission automatique. Location à compter de

297 $ * par mois (48 mois)

Frais de transport et de préparation inclus
Versement initial de seulement 1 250 $

RAV4 Pour à peine 297 $ par mois, vous aurez le plaisir de conduire l'excitant RAV4 4 portes, à traction intégrale. Pas étonnant que le modèle 1997 ait été proclamé «automobile de l'année» par la revue *Automobile Magazine*! Le RAV4 est aussi offert en version 2 portes, à traction avant. Allez vite choisir votre modèle chez votre concessionnaire Toyota. Pourquoi ne pas en profiter pour faire un essai routier et adopter le nouveau *code de la route?*

CRÉDIT TOYOTA

Programmes de location-bail de Crédit Toyota. Approbation du crédit requise. Offres s'appliquant aux modèles 1997 neufs, loués d'ici le 2 juin 1997. Immatriculation, assurances et taxes en vigueur en sus. Maximum de 700 $ alloué pour frais de transport et de préparation. * Mensualité calculée à partir d'une location-bail de 48 mois (modèle RAV4 HP10VP-A à transmission automatique) avec versement initial de 1 250 $ ou valeur de reprise nette équivalente. Première mensualité et dépôt de garantie de 350 $ à verser à la livraison. Coût total de la location : 15 506 $. Valeur de l'option d'achat (13 201,92 $) établie en fonction d'un maximum de 96 000 kilomètres. Supplément de 0,10 $ par kilomètre additionnel, s'il y a lieu. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle présenté avec des équipements en option. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

TOYOTA

2471977

Ouvert le dimanche
Centre d'appareils ménagers
MAYTAG
SOLDE Remise de 30$ à 100$
sur cuisinière
réfrigérateur
laveuse
sécheuse
et lave-vaisselle*
REMISE DU FABRICANT
60$*
• Cuve garantie à vie
• Super capacité
• 10 cycles
MAYTAG
PERFORMA
Par MAYTAG
999$
LA QUALITÉ À PRIX ABORDABLE
OFFRE DE LANCEMENT
• Dessus en porcelaine
• Cuve en acier
• Cabinet en acier zingué
SI ÇA NE PORTE PAS LE NOM MAYTAG, CE N'EST PAS DU MAYTAG !
MAYTAG Service Tapis Rouge
• Réparations toutes marques
• Comptoir de pièces toutes marques
• Service autorisé
*Modèles spécifiques
MONTRÉAL 6476, rue Beaubien www.maytagleclerc.com 253-5903
RIVE-SUD 5525, Auteuil Brossard 678-4222
RIVE-NORD 214, boul. Labelle Sainte-Thérèse 435-5935
MONTRÉAL 5922, Salaberry (Près Lachapelle) 334-6762

« On agit comme si Boscoville était déjà fermé... »

Des intervenants croient que les audiences publiques qui s'amorcent sont de la frime

LILIANNE LACROIX

À la veille des audiences publiques sur les transformations liées à *l'approche milieu* et préconisées par la direction des Centres jeunesse de Montréal, des intervenants s'inquiètent de signaux qu'ils interprètent pratiquement comme une preuve que les décisions, notamment de fermer Boscoville, sont déjà coulées dans le béton. De là à croire que les audiences ne constituent que de la frime, un semblant de processus démocratique pour mieux faire passer la pilule, il n'y a qu'un pas.

Alors que les audiences se dérouleront les 12 et 14 mai prochains, les Centres jeunesse annonçaient en effet la création de 21 nouveaux postes réguliers d'éducateurs. « Comme président de syndicat, je devrais être content de voir des travailleurs obtenir une permanence, déclare Patrick Turcot, du syndicat du personnel clinique de Boscoville. Mais comment se fait-il qu'en période de compressions et de réflexion, on ouvre des postes alors qu'en principe, on ne sait même pas combien de services fermeront ? »

Directeur des services territoriaux des Centres jeunesse, André Brunelle assure que ce geste n'a rien à voir avec la controverse entourant le *virage milieu*, même s'il admet que cela peut en donner l'impression : « Cette décision a été prise l'année dernière, assure-t-il. Depuis 1990, des projets ont été développés pour assurer une intervention immédiate en cas de crise familiale et ce, même en dehors des heures habituelles de travail. Cette approche contribue à résoudre les crises et à éviter les placements institutionnels. Tous espéraient que ce projet prenne un jour sa place dans la programmation régulière. » De huit intervenants, le nouveau programme officiel passera à 14 à temps plein et sept à temps partiel.

Controverse

Mais il y a plus. Depuis près de deux mois, estime M. Turcot, aucun jeune de l'extérieur (venant des foyers de groupe par exemple) n'a été référé à l'unité La Relance de Boscoville, conçue pour gérer les crises passagères et ce, même si une lettre de Réjean Tardif, des services territoriaux des Centres jeunesse, fait état d'un engorgement tel qu'on a dû procéder à l'ouverture d'une troisième unité de désengorgement sécuritaire de 12 places à Cité des Prairies : « On agit comme si Boscoville était déjà fermé, déclare M. Turcot. Avant même que la décision n'ait été prise, on est quasiment en train de le démanteler. En n'y envoyant personne, on essaie de prouver que Boscoville n'est pas vraiment nécessaire. »

Là, encore, M. Brunelle s'interpose en disant qu'aucun mot d'ordre n'a été lancé : « La Relance répond à des besoins très particuliers et pour un temps très limité, parfois même quelques heures. En supposant même que la fermeture de Boscoville se confirme, elle ne sera en vigueur qu'en janvier 1998. À ce compte, on serait idiots de se priver de cette ressource. » Selon lui, le fait que la Relance ne reçoive plus de « visite » serait seulement une question de hasard.

Selon M. Turcot, les dirigeants se seraient limités, lors de leur analyse, à réclamer une étude des économies possibles advenant une fermeture de Boscoville, sans effectuer le même exercice pour les autres centres et en se gardant bien de multiplier les scénarios : « Totalement faux ! assure Justo Michelena, adjoint au directeur. Nous avons considéré de multiples possibilités et tenté de faire les meilleurs choix. »

Relations publiques

D'autre part, réunis le 14 avril, les membres du comité administratif décidaient unanimement « de recourir aux services de la firme de relations publiques Bazin, Larouche, Sormany, Vigneault et d'allouer un budget d'environ 10 000 $ à cette dépense ». Du côté syndical, on trouve scandaleux qu'en période de restrictions budgétaires, on dépense ainsi pour vendre un projet controversé : « On a recours à eux pour des conseils de type stratégique, explique M. Michelena. On ne veut pas leur faire vendre quelque chose, on n'est pas des vendeurs. »

Les opposants à la fermeture de Boscoville et de nombreux foyers de groupe pour 6-12 ans craignent par ailleurs que les audiences soient noyées par des cadres intermédiaires incités à y présenter les visions de la direction. Là encore, M. Michelena, qui ne pouvait préciser le nombre de ces intervenants devant s'exprimer lundi et mercredi prochains, s'inscrit en faux : « Si des gens veulent s'exprimer, ils peuvent le faire après avoir présenté un avis écrit et ce, qu'ils soient cadres, employés ou gens de l'extérieur. »

BONI D'INTÉRÊT DE 0,75% LA PREMIÈRE ANNÉE
Fini les incertitudes.
Achetez des Obligations d'épargne du Québec.
LES FLUCTUATIONS ACTUELLES DU MARCHÉ VOUS INQUIÈTENT?
VOUS VOULEZ QUE VOTRE PLACEMENT SOIT À L'ABRI DE TOUT RISQUE?
VOUS AIMEZ POUVOIR DISPOSER DE VOTRE ARGENT EN TOUT TEMPS?
VOUS VOULEZ DES RENDEMENTS ENCORE PLUS INTÉRESSANTS?
Les Obligations d'épargne du Québec ont tout ce qu'il vous faut. Avec leurs taux minimums garantis pendant dix ans, elles vous procurent cette tranquillité d'esprit que les investisseurs avisés recherchent.
Boni d'intérêt de 0,75 %* la première année si vous appelez Placements Québec au plus tard le 14 mai 1997. Ceci portera le taux applicable sur vos Obligations d'épargne du Québec À 4% JUSQU'AU 31 MAI 1998.
3,25* 4,25 5,25 5,75 6,00 6,25 6,50 7,00 7,75 8,50
1re année 2e année 3e année 4e année 5e année 6e année 7e année 8e année 9e année 10e année
Taux moyen pour dix ans: 6,04%**
*Le ministre des Finances peut mettre fin au boni en tout temps.
**Sur la base du taux annuel moyen composé pour la période de dix ans.
APPELEZ PLACEMENTS QUÉBEC DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 h À 20 h, ET LES SAMEDIS JUSQU'AU 31 MAI, DE 9 h À 17 h
Un agent d'investissement se fera un plaisir de répondre à vos questions. Placements Québec met à votre disposition ses formulaires d'adhésion dans plus de **1 000 bureaux de poste corporatifs** ainsi que chez **Communication-Québec**.
1 800 463-5229
PLACEMENTS QUÉBEC
Notre intérêt à tous
http://www.placementsqc.gouv.qc.ca
LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC
Québec

Policier coupable d'utilisation frauduleuse de renseignements

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

René Paré a été reconnu coupable hier d'avoir utilisé frauduleusement le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) alors qu'il était policier municipal à La Plaine.

C'est la première fois qu'un policier est reconnu coupable à la suite d'un procès intenté pour utilisation frauduleuse du CRPQ. La preuve a été faite qu'en aucun temps Paré n'a reçu d'argent pour la collecte de ces renseignements fournis à des personnes qu'il connaissait bien.

Devant le juge François Landry, de la Cour du Québec, à Joliette, Paré, congédié quand les procédures ont commencé, a allégué qu'il avait fait usage du CRPQ dans le cadre d'un échange de bons procédés.

Policier à Terrebonne avant de joindre le nouveau corps de police de La Plaine à titre d'enquêteur, Paré a admis avoir, entre le 6 décembre 1993 et le 26 janvier 1994, obtenu des services du CRPQ, sachant qu'il n'en avait pas le droit.

La preuve a révélé que l'accusé est allé chercher sur le CRPQ au moins 58 noms ou numéros de plaques et a transmis ces renseignements à quatre personnes — dont deux femmes — travaillant dans des bureaux privés ayant comme clients des banques, des avocats ou des agences de collection. Il a aussi fourni des renseignements à son beau-frère.

Plus de 50 conversations téléphoniques ont été déposées devant le tribunal par le procureur de la Couronne.

« Le tribunal conclut qu'il ne s'agit pas d'une forme d'échange de renseignements, dit le juge Landry.

Le lieutenant Palacios acquitté

DENIS ARCAND

Le lieutenant Pablo Palacios, le plus célèbre mouton noir de la police de la CUM, a été acquitté hier d'une accusation de voies de fait pilotée par la section des affaires internes du SPCUM.

Le juge Gilles Cadieux, de la Cour supérieure, a indiqué qu'il n'a pas cru les témoignages « vagues, imprécis » et contradictoires des policiers Yves Larocque et Marc St-Cyr, du poste 25. L'acquittement, qui accrédite en partie la thèse du complot mise de l'avant par l'avocat Gérald La Haye, survient au terme d'un procès qui a éclaboussé le SPCUM.

Le lieutenant Palacios était accusé d'avoir giflé le copropriétaire du Bar Crescent, Joe Farag, le 23 août 1995. Au fil du procès, ce sont les témoins à charge, les affaires internes du SPCUM et les subalternes de Palacios qui ont abouti au banc des accusés.

Une dizaine d'officiers étaient venus appuyer Palacios, hier. Lorsque le juge Cadieux a prononcé les mots « non coupable » au terme d'un jugement rédigé pour maintenir le suspense jusqu'à la fin, le détective Russ Trudel a laissé entendre un sonore « YESSSSS ! »

« Je suis soulagé. Les derniers mois ont été un enfer, a déclaré le lieutenant Palacios. L'impact sur ma famille a été énorme. »

Dans le passé, les méthodes inortho-



Pablo Palacios

doxes de l'officier lui ont valu des inimitiés à la direction du SPCUM, qu'il a critiquée dans des rapports.

Le procès a révélé que les affaires internes du SPCUM ont ressuscité une affaire vieille de huit mois dénoncée par des policiers qui ne s'attendaient pas à devoir témoigner dans un procès. On leur avait dit que la chose serait traitée en discipline interne. L'agent Larocque a eu des trous de mémoire sans fond et l'agent St-Cyr a affirmé s'être senti intimidé par les affaires internes lors de sa déposition.

Officier exigeant, Palacios a été confronté à une certaine mentalité policière syndiquée qui caractérisait ses hommes au poste 25.

Le juge Cadieux a noté que les trois policiers venus témoigner contre leur supérieur l'avaient fait « dans un contexte particulier », soit une mutinerie en avril 1996 contre Palacios, qu'ils jugeaient trop exigeant. Tout le groupe avait même menacé de ne pas se présenter au travail si leur chef demeurait en poste.

À noter que le juge a affirmé ne pas être absolument convaincu que Palacios n'a pas giflé Farag. C'est la faiblesse des témoignages qui a créé un doute raisonnable.

Le SPCUM a aussi été éclaboussé par le procès lorsque Palacios a expliqué les motifs des policiers : par exemple, Larocque et St-Cyr faisaient partie d'un groupe de huit policiers patrouilleurs qui avaient l'habitude de déserter leurs secteurs, la nuit, et d'aller dormir dans un coin tranquille. Il les avait surpris, dans quatre voitures, endormis. Larocque et St-Cyr ont été promus depuis.

Le juge n'a pas accordé de crédibilité au plaignant, M. Farag, propriétaire d'un bar sous haute surveillance policière parce que fréquenté par des motards.

Escroquerie : les suspects en cour avec leurs gardes du corps

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

C'est devant quelques gardes du corps munis de casques d'écoute qu'une vingtaine d'adeptes du télémarketing — tous totalement inconnus du grand public — ont investi le palais de justice de Montréal hier matin.

Le Bureau de la concurrence leur reproche pourtant une infraction relativement « anodine », soit d'avoir eu recours à de la publicité trompeuse. Mais tandis que les prévenus comparaissaient, de drôles d'armoires à glace (qui semblaient être là pour les protéger) déambulaient dans la salle 4.07 (et alentour), sans être importunées par le juge, allant jusqu'à envoyer chercher un des avocats au dossier.

Au départ, il s'agit déjà d'une histoire un peu farfelue. Selon la poursuite, on téléphonait aux victimes en leur disant « Êtes-vous bien assise ? Vous avez gagné un prix (auto, moto, bateau...) » Le hic, c'est que pour l'obtenir, il fallait acheter quelque babiole pouvant coûter jusqu'à 1 000 ou 2 000 $.

On leur aurait alors précisé de n'en parler à personne, puisque la remise du prix devait donner lieu à un gros *show* médiatique, en laissant ainsi les victimes attendre une récompense qui ne venait pas.

Grand-père accusé de viol et sodomie de sa petite-fille

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Un Montréalais de 72 ans sera accusé aujourd'hui d'avoir violé et sodomisé sa petite-fille et d'avoir même tenté de la faire avorter par un charlatan, alors qu'elle n'avait que 12 ou 13 ans.

L'homme, arrêté hier, aurait déjà eu la garde d'une autre enfant, à qui il a réservé sensiblement le même sort, indique un mandat d'arrestation accordé le 7 mai.

Selon le document, sa petite-fille a été agressée pour la première fois dès l'âge de quatre ou cinq ans (en 1975), pour se libérer enfin de son emprise une fois dans la vingtaine (en 1994). Entre-temps, le prévenu a eu des relations sexuelles complètes avec elle, s'adonnant même à des actes de bestialité.

La police soutient que la jeune fille est tombée enceinte vers 12 ou 13 ans et que, pour se débarrasser du bébé, son grand-père l'a fait droguer et avorter.

Aujourd'hui, elle additionnerait les tentatives de suicide.

Quant à l'autre victime, qui a coupé les ponts avec le septuagénaire depuis des années, les enquêteurs la recherchaient à titre de simple témoin (pour qu'elle leur raconte ce qui se passait à l'époque), mais son récit les a convaincus qu'elle avait aussi été agressée de 1976 à 1979, alors qu'elle était mineure.

Le prévenu doit comparaître sous 15 chefs d'accusation, dont 13 concernant sa petite-fille.

Un proprio devra verser 2 000 $ à une assistée sociale

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Une prestataire de l'aide sociale vient de remporter une victoire contre un résidant de Charlesbourg, qui a refusé de lui louer un appartement par peur de perdre quelques sous. Un malheureux calcul, puisque Paul-Eugène Briand devra finalement verser 2 000 $ à Ghislaine Guay, qui a porté sa cause devant le Tribunal des droits de la personne.

Mère de deux enfants et sur le point de retourner aux études, Mme Guay souhaitait emménager dans un logis un peu plus grand. Elle avait toujours payé son ancienne concierge rubis sur l'ongle, n'avait jamais signé de chèque sans provision et avait un excellent dossier de crédit.

Mais parce qu'il croyait qu'elle ne pourrait pas le payer, M. Briand refuse de l'accueillir comme locataire (sauf dans un appartement moins cher... mais manifestement trop petit). Et lorsqu'elle lui suggère de vérifier sa fiabilité, M. Briand reste de glace.

Il a déjà « une bonne idée des risques impliqués » et « il en arrache avec d'autres locataires », répond-il.

M. Briand ayant écarté Mme Guay en raison de sa seule « condition sociale », il doit lui verser 2 000 $ à titre de dommages moraux. Un montant qui reflète l'importance des valeurs qu'il a bafouées et le fait que la mère de famille était à la recherche d'un « bien essentiel ».

APRÈS 25 ANS,
IL EST TEMPS DE PASSER
AUX CHOSES SÉRIEUSES.

Du 30 avril au 16 mai, Rapidair[MD] fête ses 25 ans. Et comme une fête sans cadeau n'est pas sérieuse, chaque jour, Rapidair[1] vous réserve des surprises sur ses vols. Et pas n'importe quoi : La chance de gagner un forfait voyage pour 2* avec Vacances Air Canada[MD]. La chance de gagner 2 certificats de voyage sur chaque vol*. La chance de gagner un des deux prix de 225 000 milles Aéroplan[MD] chaque fois que vous accumulez 3 vols Rapidair**. Un service à bord qui vous chantera la pomme avec de la tarte aux pommes, des strudels aux pommes, du jus de pomme et d'autres surprises croquables. Et des tarifs 25e anniversaire[2] à tomber dans les pommes ! Consultez votre agent de voyages ou Air Canada pour tous les détails. 25 ans en affaires, c'est sérieux.



Rapidair
ÇA NE SE COMPARE PAS
AIR CANADA

[1]Les vols Rapidair admissibles sont les vols entre Toronto Pearson et Montréal/Ottawa sur Air Canada excluant les transporteurs Liaison[MD] (région de l'Est) et entre Calgary et Edmonton/Vancouver sur Air Canada et AirBC (région de l'Ouest). [2]Le voyage doit être complété au plus tard le 15 juin 1997. D'autres restrictions s'appliquent. *Concours consommateur Rapidair : ouvert à toutes les personnes ayant atteint l'âge de la majorité dans leur pays de résidence. Un prix par vol Rapidair admissible, 34 forfaits voyage pour 2 de Vacances Air Canada (un par jour, par région, valeur approximative de 4 750,00 $ par forfait). Ou des prix secondaires de 2 certificats de voyage Air Canada parmi un choix de vols court-courriers en Amérique du Nord (un prix secondaire sera attribué sur chaque vol Rapidair sauf lorsqu'un forfait voyage sera attribué, valeur approximative de chaque prix secondaire : 1 000,00 $). **Concours Aéroplan : ouvert aux résidents canadiens de 18 ans et plus, membres Aéroplan. Les membres sont automatiquement admissibles chaque fois qu'ils accumulent 3 vols Rapidair dans la même région durant cette promotion. Un prix par région. Pour obtenir le règlement complet, écrivez à : Concours 25e anniversaire de Rapidair, a/s de Marketel, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, 15e étage, Montréal (Québec) H3B 5G5, en incluant une enveloppe-réponse affranchie. Les gagnants devront répondre à une question réglementaire d'arithmétique.

Funeste collision dans « le tunnel de la mort »



PHOTO RICARDO DE LEONARDIS, *collaboration spéciale*

Plusieurs pompiers de Montréal appelés sur les lieux s'affairaient à sortir de l'amas de ferraille le conducteur de la camionnette coincé entre la portière et le siège.

GEORGES LAMON

Le « tunnel de la mort », à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Iberville, vient d'ajouter une autre victime à sa liste déjà longue.

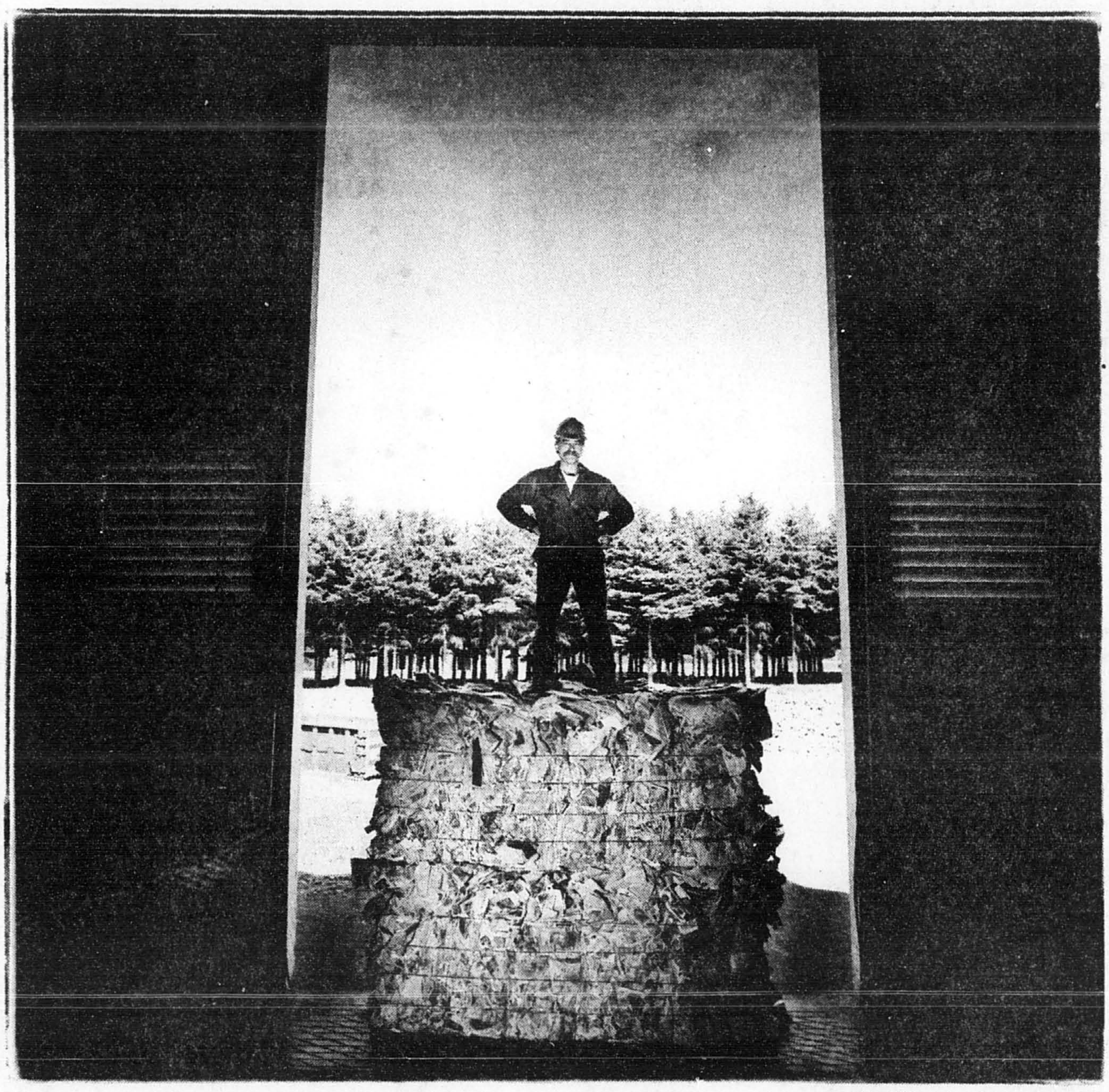
En effet, le conducteur quadragénaire d'une camionnette, entré hier en collision avec un autobus de la Société de transport de la CUM est mort vers 17 h, à l'Hôpital général de Montréal où il avait été transporté, souffrant de graves blessures subies dans l'accident, survenu à 13 h 40.

Un passager de l'autobus a été blessé légèrement tandis que le chauffeur a subi un violent choc nerveux.

Le conducteur, qui aurait brûlé un feu rouge, est venu heurter le côté avant droit de l'autobus en mouvement qui a projeté sa camionnette contre un mur.

Il a fallu faire appel aux pompiers qui ont utilisé les pinces de décarcération pour sortir le conducteur de sa fâcheuse position ; il se trouvait coincé entre le siège et la portière. Selon un des ambulanciers d'Urgences Santé, l'homme respirait « par saccades et était inconscient ».

Un cycliste qui passait par là a eu la peur de sa vie. Il a vu venir les deux véhicules et a eu tout juste le temps de laisser son vélo avant de déguerpir. Le vélo a été écrasé par la camionnette et s'est retrouvé accroché au poteau des feux de signalisation. Un troisième véhicule qui circulait rue Iberville a lui aussi été heurté par la camionnette, mais on ne déplore que des dommages matériels.



Richard Beaudoin, préposé au désencrage

VOUS DEMANDEZ-VOUS PARFOIS CE QUE DEVIENNENT VOS VIEUX PAPIERS?

Chaque jour, à l'aide d'un procédé de désencrage, Richard Beaudoin et ses compagnons d'usine traitent des vieux papiers pour produire des centaines de tonnes de nouvelle pâte à papier. « Vous seriez surpris de voir le papier journal, les boîtes de céréales et même les couches qu'on peut faire avec cette nouvelle pâte », raconte Richard.

Il faut avouer que ce sont les nouvelles habitudes de récupération de la population qui ont incité notre industrie à se transformer au point de presque tripler le volume de vieux papiers utilisés et de devenir ainsi un leader mondial dans le domaine du recyclage.

En effet, depuis plus de sept ans, les papetières ont investi plus d'un milliard et demi de dollars dans de nouveaux systèmes et installations de recyclage. Nous poursuivons nos efforts afin de contribuer à diminuer la quantité de papiers qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement et à réduire d'autant les gaz à effet de serre. Faites plaisir à Richard, venez faire un tour. Les portes de nos usines sont grandes ouvertes.

Pour en savoir plus sur l'industrie des pâtes et papiers, ou pour participer à une visite, composez le 1 888 399-TOUR ou encore, consultez notre site Internet : www.portes.ouvertes.cppa.ca.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PÂTES ET PAPIERS

ON S'AMÉLIORE DE JOUR EN JOUR. VENEZ FAIRE UN TOUR.

2501864

«La Chapelle» de Batshaw doit être fermée, dit la Commission des droits

GEORGES LAMON

Qualifiant l'unité La Chapelle, sur le campus Prévost du Centre jeunesse Batshaw de Shawbridge, de « prison miniature » où les 12 pensionnaires étaient soumis à des mesures punitives ne favorisant guère la réhabilitation, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en réclame la fermeture pure et simple.

En conférence de presse, hier, le président et la vice-présidente de la Commission, Mes Claude Filion et Céline Giroux, ont donné 48 heures à la direction pour reloger deux des adolescents qui s'y trouvent et 60 jours pour que les autorités ferment définitivement cette unité. Ils réclament également l'abolition du programme « arrêt d'agir ». Cette demande avait déjà été formulée par les éducateurs de l'endroit.

Le directeur général des centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, Michael Udy, a d'ailleurs confirmé en après-midi que les deux jeunes en question seront transférés dans les 48 heures. Il s'est engagé à prendre « toutes les mesures », en fonction des ressources possibles, pour répondre aux attentes de la Commission.

Par ailleurs, il confirme que des discussions seront amorcées avec la régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre pour fermer La Chapelle.

De son côté, une porte-parole de la régie, de qui relève le centre, a indiqué qu'on veut d'abord analyser les implications du rapport avant de le commenter.

C'est à la suite d'un plainte d'un citoyen, Robert W. Hatton, que la Commission a fait enquête et produit son rapport dont les conclusions sont accablantes pour les autorités des Centres, même s'il reconnaît aussi la bonne foi des éducateurs et des dirigeants. On reproche particulièrement l'abus d'isolement, une mesure pourtant exceptionnelle pour la sécurité des jeunes et du personnel, mais qui est pratiquée à des fins punitives et sur de longues périodes (de 24 à 45 heures) « en vertu d'un code disciplinaire arbitraire ». Selon Me Giroux, c'est la première fois qu'une telle demande est faite, mais il s'agit d'un cas particulier. Pourtant, ce n'est pas la première plainte relative à l'isolement qui est portée à l'attention de la Commission. Il en vient d'autres régions du Québec. À son avis, il est clair que les droits des jeunes de La Chapelle ont été brimés et il importe donc que des correctifs soient apportés.

Comme le faisait remarquer le président de la Commission, Me Filion, à La Chapelle, on semblait oublier que la Loi vise avant tout la réhabilitation des jeunes et non la punition. « Nous voulons que les jeunes deviennent un actif pour la société une fois leur réhabilitation accompiie, a-t-ii précisé. Nous serons fermes sur le suivi de nos recommandations. »

Il a également mis en relief la mixité de clientèle : huit jeunes de 12 à 18 ans qui y sont placés pour un séjour maximum de six mois pour « faire leur temps » en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants et quatre cas de protection de la jeunesse, qui ont besoin d'aide (programme arrêt d'agir). En fait, le permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec se limitait à huit places.

SEARS

SUPER samedi et dimanche

VOYEZ NOS EXCELLENTES AFFAIRES ET NOS BONS ACHATS EN MAGASIN!

Super samedi et dimanche en vigueur le samedi 10, dès 8h30,
et le dimanche 11 mai 1997, dans la limite des stocks disponibles

Profitez aussi de ces offres spéciales d'ouverture, le samedi 10 mai 1997, de 8h30 à 10h30

Rabais 30%
TOUS LES JEANS DE GRANDES MARQUES POUR FEMMES
Comprend Levi's^MD, Ikeda, Manager, Hollywood et plus.
Comprend aussi les jeans Levi's^MD en tailles V.I.Petites^MD.
Le choix peut varier suivant le magasin

À l'achat d'un article, le 2e est à moitié prix
VÊTEMENTS, ACCESSOIRES OU CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS
Le samedi seulement, de 8h30 à 10h30
Le deuxième article doit être de valeur égale ou inférieure l'inclure en cas de retour.
À l'exclusion des sous-vêtements Calvin Klein^MD, Jockey^MD, Joe Boxer^MD et Jim^MD, des chaussures Soft Spots^MD et Prospector^MC et des articles déjà annoncés

Boucles d'oreilles en prime
À l'achat d'une montre ou d'un bijou en or 10K ou en argent sterling, vous recevrez en prime des boucles d'oreilles à mini-diamants de 0,02 c.*
Une prime par client, dans la limite des stocks.
Dans certains magasins seulement. À l'exclusion des articles déjà annoncés. *Poids total en carat des diamants

Rabais 60%
USTENSILES DE CUISINE VARIÉS LAGOSTINA^MD
Au choix: marmites, casseroles avec couvercles, casseroles, cuit-vapeur et bouilloires. Série n° 13000

Rabais 60%
HOUSSES DE COUETTE VARIÉES
Grand choix de motifs. 1 place, 2 places et grand 2 places. N^os 11130-2.
Rég. Sears 39,99-59,99. Chacune
15,99-23,99
À l'exclusion des housses de couette vendues avec d'autres coordonnés

Moitié prix
FER-DROIT, COCHEUR D'ALLÉE OU COCHEUR
N^os 31733/31108/31081.
Rég. Sears 24,99. Chacun
12,49

Rabais 60%
NÉCESSAIRE DE TERRASSE
Comprend outils d'espacement 'Deck-Mate', crayon, niveau de ligne, niveau 24 po, équerre et plus. N° 32036. Rég. Sears 49,99. Chacun
19,99

SEARS
Attendez-vous à plus

05201 Copyright 1997. Sears Canada Inc.

EN BREF

Décès d'Ernest Crépeau

■ Ernest Crépeau, maire fondateur d'Anjou, est décédé avant-hier à l'âge de 82 ans. Né à Chambly-Bassin, il a occupé ses fonctions de maire de janvier 1956 à novembre 1973. Parmi ses réalisations, on note la construction de l'échangeur Anjou, où se croisent les autoroutes 40 et 25, et l'aménagement des Galeries d'Anjou.

Résidus dangereux

■ Où et quand apporter ses résidus domestiques dangereux ? Aujourd'hui et demain, les résidants de la CUM peuvent les apporter aux endroits suivants : à Montréal, cour de voirie du 5425, rue Mentana (tout près du viaduc Christophe-Colomb), de midi à 20 h aujourd'hui et demain, de 8 h à 16 h. À Dorval, parc Ballantyne, de midi à 20 h aujourd'hui. À Mont-Royal, serre municipale, au 210, rue Dunbar, demain de 8 h à 16 h.

La Ronde ouvre

■ La Ronde ouvre ses portes demain à 10 h pour une 30e fois depuis l'Expo 67. Pour célébrer cet anniversaire, elle présente Tornade, un nouveau manège d'une valeur de 2,5 millions. La Ronde sera ouverte les fins de semaine incluant le 19 mai (fête de Dollard) et tous les jours à compter du 29 mai. On offre la passe de saison aux guichets de La Ronde au coût de 59,67 $ plus taxes.

Art floral

■ Un événement unique en son genre se prépare pour la fin de semaine de la fête des Mères dans les marchés publics Atwater, Maisonneuve et Jean-Talon. On aura l'occasion d'assister, aujourd'hui et demain, à une superbe exposition de montages floraux réalisés par des amateurs et des professionnels aimant les fleurs qui ont participé au concours *L'art Floral des marchés publics de Montréal*. Pour l'occasion, les marchés publics se sont engagés à fournir les fleurs pour les montages. Ce concours a été réalisé en collaboration avec Mme Lan, directrice de L'Académie Internationale de Fleuriste et experte internationale en art floral. Elle tiendra d'ailleurs un kiosque d'arrangement floral dans chaque marché afin de donner des trucs pour réaliser de superbes montages floraux.

Sinistrés manitobains

■ Les membres du Syndicat des métallos prêteront un précieux concours aux opérations de secours et de reconstruction par l'intermédiaire d'organismes régionaux du sud manitobain, alors que Winnipeg et les villes environnantes vivent les dernières semaines de l'état d'urgence créé par les inondations. Le directeur national du Syndicat des métallos, Lawrence McBrearty, fera aussi appel à la générosité des 180 000 membres du syndicat. Ces dons, conjugués aux contributions des Fonds humanitaires des métallos, devraient totaliser plus de 100 000 $. L'été dernier, à la suite des inondations au Saguenay, le Syndicat des métallos a lancé un appel national à ses membres qui a permis de recueillir 150 000 $.

Envolées de l'espoir

■ Royal Aviation offre demain des envolées de 45 minutes dans le ciel de Montréal au profit de la Fondation canadienne de la fibrose kystique. Le coût du billet est de 35 $ et Royal entend amasser plus de 30 000 $ qui seront versés en entier à la Fondation. Royal compte donner plus de 400 000 $ en faisant des *Envolées de l'espoir* dans neuf villes du Canada. De plus, Royal verse un dollar par billet vendu sur ses vols cette année. Les *Envolées de l'espoir* auront lieu à l'aéroport de Dorval et l'achat de billets peut se faire par carte de crédit au (514) 476-9572.

Délit de fuite : l'accusé n'aurait pas vu sa victime

MARTHA GAGNON

Accusé de délit de fuite, l'avocat Marc Boudreau, qui subit son procès à Longueuil, a déclaré hier qu'il n'a jamais pensé avoir heurté une cycliste dans la nuit du 3 octobre 1996, peu de temps après avoir quitté un bar.

« Je roulais à environ 70 km/h sur le boulevard Don Quichotte à l'Île-Perrot quand j'ai entendu un « bang » qui semblait venir du dessous de l'auto. J'ai lâché un tabarnak parce que j'étais certain d'avoir frappé un morceau de métal. Puis, j'ai continué ma route. »

L'avocat soutient n'avoir jamais vu la cycliste, Geneviève Couture, 21 ans, vêtue d'habits foncés, qui circulait en sens inverse vers 3 h du matin. Malgré le bruit de ferraille, M. Boudreau ne s'est pas arrêté pour voir s'il y avait des dommages à son véhicule, une Sunbird rouge usagée. Pour lui, il s'agissait d'un incident sans importance et il a poursuivi sa route jusqu'à son domicile de l'Île-Perrot.

Geneviève Couture a expliqué, pour sa part, qu'elle avait aperçu des phares avant de tomber par terre. Blessée, elle a vu l'auto s'éloigner et elle est restée seule quelques instants avant qu'un bon Samaritain ne vienne la secourir. À l'hôpital, on a constaté des fractures au nez et à une main, ainsi que des blessures à un pied et une hanche. Elle a subi une chirurgie et elle est restée deux semaines dans un fauteuil roulant.

Elle est, heureusement, en pleine forme aujourd'hui. Accompagnée de sa famille, la jeune femme a confié après son témoignage qu'elle tenait à ce que les policiers retrouvent la personne qui l'avait abandonnée par terre après l'accident. « C'est tellement sans-coeur, dit-elle. Je me suis souvent demandé pourquoi. »

Tout au long de son témoignage, l'avocat Boudreau a essayé de convaincre le juge Roch Lefrançois qu'il n'était pas cette personne sans-coeur. La trentaine, spécialisé en droit administratif, il affirme n'avoir jamais essayé de se cacher dans les jours qui ont suivi l'accident. Sa voiture était stationnée chaque jour devant son bureau, près de la cour municipale.

« J'ai lâché un tabarnak parce que j'étais certain d'avoir frappé un morceau de métal. Puis, j'ai continué ma route. »

Il assure également avoir consommé seulement « trois bières et une .5 » dans le bar où il a passé la soirée « de 22 h jusqu'au *last call* ». Il s'est surtout amusé avec les vidéopokers, une de ses faiblesses.

Ce n'est qu'une semaine après l'accident, le 11 octobre, que les policiers de l'Île-Perrot sont venus frapper à la porte de son domicile à la suite d'une information transmise par un citoyen.

Pierre Guénette, pompier-ambulancier, a raconté qu'il avait fourni aux policiers le numéro de plaque d'immatriculation de la voiture de M. Boudreau. « Je venais de lire dans un journal une description du véhicule recherché quand j'ai aperçu une Sunbird rouge qui roulait derrière moi. J'ai noté le numéro de plaque et remarqué qu'il manquait un rétroviseur du côté droit. C'était mon devoir de citoyen de fournir ces renseignements à la police. »

Marc Boudreau était au courant de l'avis de recherche. « En lisant la description, j'ai trouvé la coïncidence frappante », dit-il. Sa conjointe aussi. « Ça m'a fâché, j'avais l'impression qu'elle supposait des choses. J'avais beau repasser la nuit en revue, je me disais que c'était impossible. Si c'était moi que l'on recherchait, il y aurait eu des dommages sur mon véhicule. »

Selon sa version, le lendemain de l'incident du boulevard Don Quichotte, il s'est rendu en vitesse assister à une comparution au palais de justice de Valleyfield. À sa sortie, il dit avoir constaté l'absence du rétroviseur. Il a conclu que cela venait de se produire dans le stationnement. Quelques jours plus tard, après des hésitations, il décidait d'en acheter un neuf.

La police a procédé à des expertises démontrant que les particules de peinture rouge retrouvées sur la bicyclette sont compatibles avec la Sunbird.

Le procès a été ajourné au 6 juin, alors que le procureur de la Couronne, Jacques Pothier et l'avocat de la défense, Alain Brassard feront leurs plaidoiries.

Le Curateur accepte d'ouvrir ses livres

MARC THIBODEAU

Le Vérificateur général du Québec pourra enfin, comme il le demandait depuis plusieurs années, scruter les livres et comptes du Curateur public, qui gère les biens de 25 000 personnes inaptes.

Une entente est survenue récemment entre les deux parties, qui se sont mises d'accord avec l'aide du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, André Boisclair, responsable du Curateur public.

« C'est une conclusion heureuse, a noté hier le porte-parole du Vérificateur général, Jean-Noël Thériault. Nous avons évité une guérilla juridique qui aurait pu coûter cher aux contribuables. »

Le Curateur public craignait notamment de permettre au Vérificateur général d'accéder aux renseignements confidentiels contenus dans ses dossiers.

À la demande du ministre Boisclair, la Commission d'accès à l'information s'est penchée sur la question il y a quelques semaines. Tout en approuvant la vérification, l'organisme a recommandé diverses mesures afin de protéger la vie privée des personnes représentées par le Curateur public, qui s'en réjouit.

Le Vérificateur général, a précisé M. Thériault, s'efforcera de ratisser large lors de la vérification, qui devrait débuter sous peu, afin d'aider le Curateur public à « optimiser ses ressources ».

Bell Mobilité UNIVERS SANS FIL CHEZ FUTURE SHOP

GRANDE OUVERTURE

L'Univers vous appartient ! Magasinez gagnant

FUTURE SHOP et Bell Mobilité sont fières de vous présenter la boutique Univers sans fil. Vous y trouverez une gamme de solutions sans fil nec plus ultra dans un environnement qui vous permet d'en faire l'essai !





Crédit de 50 $ en magasin !

Activez un téléphone cellulaire avec un forfait Bell Mobilité admissible et **obtenez immédiatement 50 $** pour vous procurer d'autres produits en magasin !

Le crédit de 50 $ en magasin est disponible pour les nouveaux clients Bell Mobilité qui sont abonnés aux forfaits suivants : Liberti *Prêt-à-parler* à 29,95 $ et les forfaits Flex 30, 120, 240 et 480; le crédit doit être utilisé au moment de l'achat. Sous réserve d'approbation de crédit. Frais d'interurbain, d'activation, de temps d'antenne, d'itinérance et de services optionnels en sus. Frais annuels de licence et taxes en sus. Tous les clients de Future Shop sont admissibles au concours; aucun achat requis. Tous les règlements sont disponibles en magasin.

Jouez GAGNANT

Bell Mobilité UNIVERS SANS FIL CHEZ FUTURE SHOP

Participez et courez la chance de gagner des prix fantastiques dans le cadre de nos célébrations de grande ouverture !

GAGNEZ UN VOYAGE POUR 2

Pour vous remercier de votre visite, nous vous offrons la chance de gagner un voyage pour deux n'importe où au monde.

DES PRIX ! DES PRIX !

Vous pourriez gagner des prix sensationnels lors du tirage à la fin du mois. Aucun achat requis.

FUTURE SHOP®

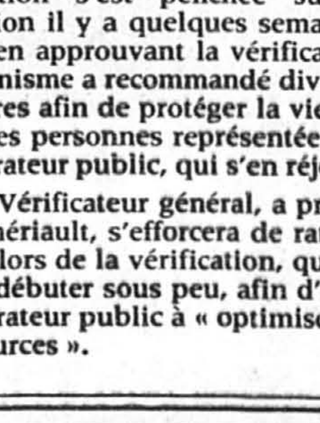
- ANJOU 7200, boul. des Roseraies (514) 352-7558
- CENTREVILLE 460, rue Ste-Catherine Ouest (514) 393-2600
- LASALLE 7707, boul. Newman (514) 368-1610
- LAVAL 1645, boul. le Corbusier (514) 978-5420
- MARCHÉ CENTRAL 1041, rue du Marché Central (514) 387-3188
- POINTE-CLAIRE 6321, route Transcanadienne (514) 428-1999
- TASCHEREAU 3858, boul. Taschereau (514) 465-4260

Bell Mobilité MD

LE BEST-SELLER des best-sellers

le cahier Livres

chaque dimanche dans La Presse



«Nous devons faire de nos maisons des cintres de compassion et ne jamais cesser de pardonner.» (Mère Teresa)

2456366

Imbattable! A. Gold présente l'offre de l'année pour les chaussures!

5,000 paires de chaussures habillées et de mocassins

NUNN BUSH

Seulement

69,99 $

Comparez à 100 $ à 125 $

- Empeigne en cuir
- Semelle en cuir cousue
- Pointures 7 à 13 (medium)
- Pointures 8 à 12 (large)
- Noir ou bourgogne



960, rue Ste-Catherine O. • La Place Vertu
Promenades Saint-Bruno • Galeries d'Anjou
Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland

A. Gold

Carrefour Laval • Mail Champlain Brossard
Entrepôt 2050-2056, rue de Bleury
No. 11, rue York, Ottawa • Place Ste-Foy, Québec

400 km/h à 10 G, c'est « Extra »



Pierre Bellemare



PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Cinq pilotes des Northern Lights ont effectué des vols en formation hier au-dessus de la région de Montréal, avant de donner quelques démonstrations de leur savoir-faire en prévision du spectacle aérien qui aura lieu à Mirabel les 17 et 18 mai. Participeront également à ce spectacle les Blue Angels, le célèbre escadron de F-18 de la U.S. Navy qui, pour la circonstance, se produira exceptionnellement à l'extérieur des frontières américaines. En tout, quatre heures d'aérobatie et soixante avions au sol, dont un Galaxie capable de transporter six hélicoptères.

L'enfer !

Julie Snyder peut aller se rhabiller. Lucifer aussi. Tant qu'à y être.

Dès les premiers vrooomm vrooomm, sur la piste 29 de Mirabel, la vie prend un tout autre sens.

On se dit qu'on peut la perdre bêtement. Pour une fanfaronnade. Pour impressionner sa famille, ses amis. Cinq avions allemands de modèle Extra 300, pouvant atteindre 400 km / heure à plus ou moins de 10 G (accélération due à la pesanteur), vont bientôt s'élancer vers un ciel tout bleu, complètement dénué de nuages.

Vous savez, 10 G, c'est pire que dans un F-18, qui peut atteindre 8 G. C'est plus insupportable que dans la Formule 1 de Jacques Villeneuve, qui varie entre 3 et 4 G. Vous savez, 10 G, c'est dix fois le poids de votre corps. Pressé comme un citron ? Oui. À peu près.

Mais pourquoi donc, diantre, en suis-je arrivé là ? Assis dans l'un des cinq Extra 300... Comme dirait Stéphane Richer, il n'y a pas que les avions dans la vie.

Surtout que ce n'est quand même pas une façon très orthodoxe de commencer sa journée de travail. Oui, il fait beau, un peu frisquet... comme je serais plus à l'aise assis au volant de ma Jetta, pardon celle de ma femme, à rouler doucement vers *La Presse*.

Une bonne respiration. Encore une autre. Et le soleil qui n'en finit plus de lancer violemment ses chauds rayons à travers la bulle qui recouvre ma tête. Cette bulle qui vaut 20 000 dollars. L'appareil, lui, coûte un quart de million.

Pis je m'en fous !

Les cinq pilotes des Northern Lights sont, chacun dans leur appareil, bien concentrés. Ils écoutent les dernières directives de leur directeur André Lortie, lui-même aux commandes de l'appareil numéro 1.

Je suis installé (ficelé serait plus exact) dans l'appareil numéro trois, piloté par Michèle Thonney. Parachute au dos, parce qu'on n'est jamais trop prudent, j'entends la voix de Michèle dans mon casque d'écoute: « Prêt ? On décolle. » Aije seulement le choix ? Trop tard Gaspar...

Et hououououp ! C'est parti !

Un tonneau, une boucle, un vol renversé, un tonneau à quatre facettes, un regroupement et, avant d'atterrir sur le plancher des vaches, un éclatement. Bof ! Rien de trop beau pour la classe aérienne !

Sans vouloir épater la galerie, les casse-cou des Northern Ligths, au demeurant fort sympathiques et absolument professionnels, tenaient à nous donner un avant-goût du spectacle aérien qui sera offert les 17 et 18 mai à Mirabel. Là où se produiront également les Blue Angels, le célèbre escadron de F-18 de la U.S. Navy.

Quatre heures d'aérobatie, soixante avions au sol.

Pis je m'en fous !

Je saute dans la Jetta, bien attaché, pour filer à *La Presse*. Sur l'autoroute 15, je roule à 140 km / heure. Du sur place, quoi ! L'incontournable policier de la SQ m'épingle. Contravention.

— S'il vous plaît ! Soyez indulgent. Je viens de faire une randonnée aérienne avec les Northern Lights, vous savez...

— Ouais ! Vous avez un lien de parenté avec l'extraterrestre que j'ai intercepté plus tôt ce matin ?

Il reste que j'avais nettement l'impression d'arriver d'une autre planète. Là où il n'y a pas de surveillance policière !

